



Assemblée générale

Cinquante-troisième session

45^e

séance plénière

Mardi 27 octobre 1998, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Opertti (Uruguay)

La séance est ouverte à 15 h 15.

Point 24 de l'ordre du jour (suite)

Mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, y compris les mesures et recommandations adoptées lors de l'examen à mi-parcours

Rapport intérimaire du Secrétaire général (A/52/390 et Add.1)

M. Azaiez (Tunisie) : Intervenant aujourd'hui dans le cadre du point 24 de l'ordre du jour, «Mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, y compris les recommandations adoptées lors de l'examen à mi-parcours», la délégation tunisienne, qui s'associe à la déclaration faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine par l'Indonésie, aimerait faire part des commentaires suivants.

Il me plaît tout d'abord de saluer l'intérêt manifesté par la communauté internationale pour le développement et la croissance de l'Afrique. Ainsi le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 est-il venu en son temps concrétiser l'attachement des Nations Unies à l'émancipation économique du continent.

Ce programme constitue un engagement renouvelé des États membres de l'Organisation pour appuyer les efforts africains de développement. Il est, pour l'ensemble des États d'Afrique, un acte de foi et un signe d'espoir qui viennent, malgré les aléas de la conjoncture internationale et les difficultés du moment, conforter leur lutte pour le développement.

L'examen de ce point par l'Assemblée générale nous permet de recenser les progrès accomplis depuis l'examen à mi-parcours intervenu voilà deux ans. Cela nous donne aussi l'occasion d'identifier les difficultés majeures auxquelles se heurte la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour. Cela nous fournit, par là-même, l'opportunité de revoir notre approche pour éventuellement envisager de nouvelles mesures en prévision de l'examen et de l'évaluation finale intervenant en 2002.

La revue périodique du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 nous permet ainsi de mieux cibler les objectifs à atteindre et, s'il le faut, de corriger le tir, alors que la situation économique des États africains demeure dans l'ensemble fragile, même si l'Afrique semble amorcer un redressement.

En effet, pour la première fois depuis plus de deux décennies, le revenu par habitant a, dans l'ensemble du continent, augmenté en 1995. Cette tendance s'est poursuivie en 1996 et, dans une moindre mesure, en 1997.

Sans pécher par excès d'optimisme comme d'aucuns n'hésitent pas à le faire, on peut constater que cette amélioration s'accompagne d'une diminution notable de l'inflation et de la réduction des déficits budgétaires. Pour certains pays d'Afrique, cela s'accompagne même d'une augmentation des flux d'investissements étrangers directs.

Les résultats ainsi obtenus ont été le fruit de meilleures disciplines budgétaires, de l'application de bonnes politiques macroéconomiques, de la restructuration des systèmes et des réglementations bancaires et financières et du renforcement des capacités et de la transparence des institutions administratives et juridiques.

Aussi, analysant la question de l'utilisation des ressources intérieures en conjonction avec les réformes économiques à l'échelle du continent, le rapport du Secrétaire Général (A/53/390) indique que 22 pays d'Afrique ont passé des accords avec la Facilité d'ajustement structurel renforcée du Fonds monétaire international (FMI). Le rapport ajoute que ces réformes structurelles ont été multisectorielles. Elles visaient à développer le secteur agricole, à diversifier les exportations, à renforcer le rôle des pêcheries et de la sylviculture, mais aussi à améliorer et à rationaliser la fonction publique et à augmenter le rendement du secteur énergétique.

Les programmes de réforme et d'ajustement structurel, dans lesquels les pays d'Afrique se sont engagés, ont conjugué de la sorte mesures de libéralisation économique et commerciale internes, amélioration de la gestion des finances, élargissement de l'assiette d'imposition et modernisation de l'efficacité et de la transparence du régime fiscal.

Toujours sur le plan des réformes, et conscients du rôle de premier plan de la société civile dans la réussite de toute entreprise de renouveau, les pays africains ont intensifié le processus de démocratisation et le renforcement du tissu associatif dans le cadre de la bonne gouvernance.

Qu'il s'agisse des réformes économiques, de la promotion du secteur privé et des investissements étrangers directs ou de l'approfondissement et du renforcement des structures démocratiques de la société, tous ces efforts visaient la création d'un environnement plus attractif pour le flux des capitaux ainsi que pour l'aide publique au développement.

Le rapport du Secrétaire général sur la mobilisation de ressources supplémentaires pour le développement de l'Afrique (A/53/390/Add.1) semble cependant indiquer que

les pays africains n'ont pas réussi à inverser la tendance négative et que le continent demeure peu attractif pour les investissements étrangers. En effet, le document note que les flux nets de ressources destinées à l'Afrique ont diminué. Il observe aussi que les pays donateurs ont réduit leurs crédits. Ces derniers comptent davantage sur le secteur privé pour apporter aux pays en développement les financements dont ils ont besoin.

Ce qui est plus déconcertant, c'est que la diminution de la part représentée par l'Afrique dans cette aide qui s'amenuise est intervenue au moment où la croissance économique de l'Afrique reprenait à la suite des solides mesures de réformes mises en oeuvre par les pays africains. De ce fait, conclut le rapport, «la question des flux de ressources à destination de l'Afrique constitue une préoccupation permanente pour l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale».

Il est bien clair, à cet égard, que l'ampleur du problème et la complexité des obstacles que doit surmonter le continent pour bâtir les soubassements de son infrastructure et son développement socioéconomique exigent que l'on se montre beaucoup plus résolu et que l'on consacre beaucoup plus de ressources tant au niveau national qu'international pour garantir à l'Afrique, à l'instar des autres régions du monde, une croissance et un développement soutenus et durables.

On doit cependant reconnaître que l'action menée actuellement aussi bien par les pays industriels que par le système des Nations Unies est loin de correspondre aux problèmes auxquels l'Afrique doit faire face. Cette insuffisance se manifeste tant au niveau de l'aide publique au développement, des investissements, que du traitement du problème de l'endettement.

Le rapport du Secrétaire général indique en effet que la plus grande partie de l'augmentation des flux de capitaux privés à destination des pays en développement a échappé aux pays africains, qui n'ont reçu que 3,4 % du montant total en 1992, et 2,7 % en 1996.

La marginalisation de l'Afrique dans le domaine de l'investissement étranger direct est comparable à sa marginalisation dans le commerce mondial. Cette situation est particulièrement préoccupante.

Le même document relève que le surendettement est resté l'un des principaux obstacles à la reprise économique et à une croissance durable en Afrique. En effet, ce sont les pays africains qui, parmi les pays en développement, ont

l'endettement extérieur le plus lourd, mesuré en fonction du ratio dette extérieure/produit intérieur brut et du coefficient du service de la dette.

Les progrès récents de la stratégie internationale d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés se feront sans doute sentir, mais il faudra vraisemblablement en faire davantage pour les pays africains à revenu moyen.

Dans ce contexte, nous estimons que des mesures urgentes devraient être prises en vue d'accroître les courants de capitaux destinés aux pays d'Afrique. Ces mesures devraient s'accompagner de l'allègement du fardeau que représente la dette extérieure pour les pays africains et leur permettre ainsi de passer du stade de l'ajustement à celui du développement.

Il est enfin du devoir de la communauté internationale de soutenir les efforts déployés par l'Afrique pour diversifier son économie et permettre ainsi à ses peuples de ne plus être tributaires de l'exportation d'un ou de deux produits de base dont les prix fluctuent au gré du marché.

À cet effet, je voudrais me référer au rapport du Secrétaire général sur les estimations des ressources nécessaires pour la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, rapport qui souligne dans sa conclusion que :

«la rigidité de l'environnement économique international, les difficultés économiques internes et la tiédeur avec laquelle certains créanciers envisagent l'adoption de mesures radicales constituent autant d'obstacles à la mobilisation de ressources financières et au développement de l'Afrique». (A/51/228/Add.1, par. 53)

Et le même document d'ajouter :

«ni l'Afrique, ni la communauté internationale ne peuvent se permettre d'assister une fois de plus à l'échec d'une initiative internationale en faveur du redressement socioéconomique du continent et de son développement.» (*ibid.*)

Faisant sienne cette conclusion, la Tunisie, qui exprime son appréciation pour les nombreuses initiatives en faveur de l'Afrique dont fait état le rapport du Secrétaire général sur la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, voudrait saluer particulièrement les efforts fournis par le Gouvernement japonais en faveur de l'Afrique et qui se sont concrétisés à travers TICAD I et TICAD II, Conféren-

ces internationales de Tokyo sur le développement de l'Afrique, que la capitale du Japon a accueillies il y a quelques jours.

Enfin, et s'agissant de la multiplication des programmes en faveur de l'Afrique, la délégation de mon pays voudrait à ce sujet souligner la nécessité de l'élaboration d'une approche qui aborderait la question du développement durable du continent dans un cadre global et harmonieux. Cette vision pourrait dans le même temps maintenir l'individualité et l'indépendance des programmes. Il s'agit en fait de susciter une synergie entre les initiatives internationales et bilatérales en cours, et ce, afin d'assurer le succès des activités entreprises, d'en optimiser les résultats et de les axer sur les domaines prioritaires recensés par les pays africains eux-mêmes.

M. Ka (Sénégal) : Monsieur le Président, ma délégation s'associe à la déclaration de l'Indonésie, qui intervenait ce matin au nom du Groupe des 77. Elle s'associe également à la déclaration du Nigéria et du Burkina Faso, qui interviendront plus tard au nom du Groupe africain et de l'Organisation de l'unité africaine.

Il y a huit ans, l'Assemblée générale lançait, par sa résolution 46/151, le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 sur un constat d'échec du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique adopté quatre ans plus tôt.

Partant du principe que la responsabilité du développement de l'Afrique incombe aux Africains eux-mêmes, le nouvel Ordre du jour avait défini un contrat dans lequel l'Afrique et la communauté internationale souscrivaient à des engagements précis. D'un côté, les pays africains devaient entreprendre une série de réformes politiques et économiques visant à promouvoir et renforcer la démocratisation, mobiliser les ressources internes pour jeter les bases d'une croissance économique soutenue, pour intégrer les données environnementales et démographiques dans les politiques de développement et pour poursuivre le processus de coopération et d'intégration économique régionale et sous-régionale.

De l'autre côté, la communauté internationale s'engageait à soutenir et à encourager ces efforts en prenant des mesures concrètes pour le règlement du problème de la dette, la mobilisation de ressources additionnelles au titre de l'aide publique au développement, l'appui à la diversification des économies africaines, le soutien à l'intégration économique régionale et la réduction, voire l'élimination

des obstacles tarifaires et non tarifaires qui touchent les exportations de produits africains.

Tels étaient, pour l'essentiel, et selon les dispositions mêmes de la résolution 46/151, les termes du partage des responsabilités au titre du nouvel Ordre du jour.

L'examen à mi-parcours auquel nous avons procédé lors de la cinquante et unième session avait clairement reconnu les efforts soutenus menés par les pays africains au cours de la décennie qui s'achève tant au plan politique, par l'élargissement de l'expérience démocratique, qu'au plan économique, par la mise en oeuvre de plans d'ajustement structurels rigoureux aux conséquences sociales souvent difficilement supportables. À ces efforts, s'ajoute l'aménagement progressif d'un environnement interne propice à l'épanouissement de l'initiative privée nationale et aux investissements étrangers directs.

Pour la grande majorité des pays africains, l'heure est aujourd'hui à l'approfondissement de la politique de libéralisation, de simplification des procédures administratives et des réformes fiscales.

Le rapport du Secrétaire général, contenu dans les documents A/53/390 et A/53/390/Add.1, fournit à ce sujet des indications encourageantes dans l'analyse des progrès accomplis par l'Afrique. Nous notons avec intérêt l'émergence d'un certain nombre de facteurs constitutifs de ce qu'il est convenu d'appeler la renaissance africaine, cette renaissance africaine qui se caractérise par la réduction sensible des déficits budgétaires, le maintien d'un taux de croissance annuel de 4 à 5 % en moyenne, l'augmentation des allocations budgétaires aux secteurs sociaux, et la baisse des dépenses militaires.

Au plan continental, outre la poursuite des processus d'intégration par l'entrée en vigueur du Traité d'Abuja, instituant la Communauté économique africaine, la promotion de la paix et de la stabilité reste également une priorité majeure du continent, comme en témoigne la création du Mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits sous l'égide de l'OUA. Mais les acquis que voilà ne doivent pas constituer l'arbre qui cache la forêt. Le redressement économique de l'Afrique, quoique bien perceptible, demeure encore fragile si l'on mesure ce qui reste à faire. La lutte contre la pauvreté, la mobilisation de l'épargne interne, la fourniture de services sociaux de base, la santé et l'éducation pour tous, la maîtrise du taux de croissance démographique, pour ne citer que ces domaines, continuent de préoccuper au plus haut point les dirigeants africains. S'y ajoutent les risques de marginalisation nés de la mondialisa-

tion. Il est facile, à cet égard, de relever une fragilisation accrue de l'Afrique dont, jusqu'à présent, la part dans le commerce mondial stagne toujours à un niveau très faible de 2 % environ. Et ceci malgré les efforts déployés par les Africains pour la compétitivité des économies africaines.

Que dire maintenant de la contribution de la communauté internationale au titre de son soutien au nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90? La vérité des faits nous révèle un bilan peu satisfaisant dans trois domaines cruciaux au moins : d'abord, le problème de la dette. Pour la quasi-totalité des pays africains, le fardeau de la dette continue de représenter un obstacle sérieux aux efforts de redressement économique. En prenant, comme référence, l'année 1995, le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique souligne, que

«Pour arriver à rembourser la totalité de leur dette, les pays [africains] auraient dû verser à leurs créiteurs plus de 60 % ... du montant total de leurs recettes d'exportation». (A/52/871, par. 93)

L'initiative en faveur des pays pauvres lourdement endettés est certes louable dans ses objectifs, mais elle reste toutefois limitée au regard des conditions d'éligibilité, au regard de ses modalités de mise en oeuvre et au regard de l'insuffisance des fonds qui lui sont alloués. En réalité, seule une approche globale pourrait avoir un impact significatif pour le traitement satisfaisant de la dette africaine dans son ensemble.

Ensuite, la mobilisation des ressources. Force est de constater ici que la baisse continue de l'aide publique au développement à un niveau sans précédent nous éloigne des termes de référence du nouvel Ordre du jour. Il est juste de reconnaître et de saluer les efforts particuliers des pays développés ayant atteint, voire dépassé l'objectif de 0,7 % de leur produit national brut en faveur de l'aide publique au développement. Dans l'ensemble, cependant, la mobilisation des ressources reste une des faiblesses majeures de l'exécution du nouvel Ordre du jour d'autant plus que l'Afrique n'attire jusqu'à présent vers elle qu'une très faible part des investissements privés directs.

Enfin, dans le domaine commercial, l'effritement progressif des marges préférentielles accordées aux pays en développement, au titre du système généralisé des préférences, engendre des pertes énormes de recettes d'exportation, aggravant ainsi le déficit de leurs balances commerciales.

Le rapport sur la *Situation économique et sociale dans le monde* pour 1998 indique également à ce sujet que dans plusieurs pays, les ajustements du commerce extérieur, loin de faire augmenter les revenus et l'emploi, ont provoqué, au contraire, leur contraction. L'Afrique n'échappe pas à ce constat préoccupant.

Le problème de la dette, la faible mobilisation des ressources, le commerce inégal : voilà trois dossiers majeurs dont le traitement déterminera le succès ou l'échec du nouvel Ordre du jour à l'heure du bilan. Les moyens de leur solution existent. Il suffit d'en avoir la volonté politique. La communauté internationale a relevé des défis autrement plus complexes.

Du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique (PANUREDA) au nouvel Ordre du jour, sans oublier l'Initiative spéciale pour l'Afrique, le plaidoyer pour l'Afrique aura vécu sous plusieurs formes pendant la décennie qui s'achève. Plus que jamais, l'heure doit être aux actes dans un esprit de partenariat car, en définitive, le redressement de l'Afrique ne sera pas seulement bénéfique aux Africains mais également à leurs partenaires en termes d'opportunités d'investissements et de parts de marché à conquérir.

Voilà comment le Sénégal comprend le partenariat pour le développement. C'est un rendez-vous du donner et du recevoir. Alors, faisons-le tous ensemble pour éviter au nouvel Ordre du jour le bilan peu enviable du PANUREDA quand le moment de l'examen final viendra.

M. Baali (Algérie) : Deux semaines après la conclusion du débat riche et fécond que cette Assemblée a consacré à la situation générale en Afrique à la faveur de l'examen de l'ambitieux rapport du Secrétaire général sur les causes et les sources des conflits en Afrique, la voilà portant de nouveau son regard sur ce continent qui fait face avec courage à des défis aussi complexes que multiples et qui possède, nous en sommes convaincus, les moyens et les capacités nécessaires à son redressement.

De fait, l'intérêt de notre organisation pour l'Afrique ne date ni de quelques semaines ni de quelques mois. Il s'est, en effet, matérialisé à travers plusieurs initiatives lancées par le système des Nations Unies, en particulier par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), le Fonds monétaire international (FMI) ou la Banque Mondiale ou par l'Assemblée générale elle-même, comme c'est le cas du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 dont nous sommes appelés aujourd'hui à exami-

ner l'état de mise en oeuvre et les moyens de le relancer sur des bases nouvelles à la lumière des recommandations souvent judicieuses et concrètes dont le Secrétaire général nous a saisis.

Il est important de rappeler, d'emblée, que le nouvel Ordre du jour a été envisagé, présenté et accepté au moment de son lancement comme un véritable contrat de partenariat entre l'Afrique et la communauté internationale. Les pays africains avaient alors reconnu qu'il leur incombait, au premier chef, d'assurer leur développement. Pour sa part, la communauté internationale s'était engagée à soutenir les efforts de l'Afrique grâce, notamment, à la promotion effective d'un environnement international favorable au processus de redressement et de développement accéléré du continent.

L'examen à mi-parcours de l'application de ce contrat, auquel nous avons procédé en 1996, nous a amenés alors à faire deux constats majeurs qui conservent aujourd'hui leur entière validité et leur pleine pertinence, à savoir, d'abord, que les pays africains, en dépit des innombrables difficultés auxquelles ils sont confrontés, ont incontestablement apporté la preuve de leur engagement effectif en faveur de ce partenariat, en s'engageant dans des réformes politiques et économiques audacieuses mais socialement fort coûteuses, visant à promouvoir la démocratie et l'État de droit et à assainir et libéraliser leurs économies en accordant, dans leurs politiques de développement, une part et un rôle plus grands au secteur privé; ensuite, que les partenaires de l'Afrique ont présenté un bilan plutôt insuffisant, voire globalement négatif en ce qui concerne leur soutien aux efforts entrepris par les Africains, en particulier dans les domaines de la dette extérieure et de l'aide publique au développement.

Ce double constat se trouve, du reste, largement justifié et vérifié au travers des importantes recommandations formulées à l'issue de la revue à mi-parcours, lesquelles sont venues, avec un sens accru de la solennité et de l'urgence, rappeler à la communauté internationale ses responsabilités à l'égard de l'Afrique.

Dans le même ordre d'idées, le rapport intérimaire que le Secrétaire général nous a soumis aujourd'hui (A/53/390 et Add.1), de même que les efforts qu'il déploie inlassablement pour placer l'Afrique en tête des priorités de l'agenda international, viennent confirmer l'exigence d'un soutien accru à l'Afrique de la part de la communauté internationale dans son entreprise de redressement.

Cela étant, il serait injuste de minimiser ou de nier les efforts déjà consentis par certains partenaires de l'Afrique dans de nombreux domaines, particulièrement à travers l'aide publique au développement, l'allègement de la dette ou encore l'ouverture des marchés aux exportations africaines. Il reste cependant que ces efforts sont encore, et de loin, insuffisants au regard des immenses besoins du continent et des impératifs de son développement.

Avec un volume d'aide publique au développement en déclin constant, un fardeau de la dette asphyxiant — puisqu'il représentait, en 1996, 67 % du produit national brut — un flux d'investissements directs étrangers encore très modeste et mal réparti, une forte dépendance doublée d'une sensible vulnérabilité à l'égard des produits primaires, un infime taux de participation aux échanges commerciaux mondiaux, des indicateurs de développement social au bas de l'échelle, l'Afrique se présente, cela est patent, comme un continent affligé de lourds handicaps qui l'entravent considérablement dans ses efforts en vue d'asseoir et d'ancrer, de façon durable, son processus de développement.

De fait, si quelques performances intéressantes ont pu être enregistrées par certains pays africains, il reste que la moyenne de 4 % enregistrée en 1997 pour l'ensemble du continent demeure loin de la moyenne de 6 à 8 % requise par le développement du continent, et l'intérêt de la communauté internationale vis-à-vis de l'Afrique ne doit donc, en aucun cas, se relâcher.

En effet, si l'Afrique doit d'abord compter sur elle-même, et elle s'y emploie avec foi et détermination, elle doit également, en cette phase critique de l'évolution des relations économiques internationales — marquée par une globalisation effrénée qui ne connaît ni règles ni frontières, où elle est donc plus fragile et plus vulnérable — bénéficier du soutien de ses partenaires dans le monde, pour que son redressement ne soit pas compromis et qu'il soit au contraire fortement accompagné de manière que sa nécessaire et inéluctable intégration à l'économie mondiale se fasse de manière progressive et sans coûts majeurs.

Deux axes principaux des relations entre l'Afrique et ses partenaires devront continuer, dans ce contexte, à retenir l'attention : la mobilisation des ressources et la coordination des multiples initiatives en faveur du continent.

S'agissant de la mobilisation des ressources, il convient de souligner que si l'Afrique est consciente de l'effort nécessaire qu'elle se doit d'entreprendre en la matière au plan interne, les moyens pour y parvenir sont réduits dans la mesure où l'épargne intérieure rencontre des

limites objectives qui tiennent, d'abord et avant tout, au solde des échanges avec le reste du monde, lequel, parce qu'il est dérisoire, ne permet pas, à l'évidence, de faire face aux immenses besoins de financement du développement. Il s'ensuit qu'à défaut d'un apport externe consistant en aide publique au développement, en investissements étrangers directs massifs et en flux de capitaux concessionnels, la situation en matière de mobilisation de ressources ne risque pas de connaître d'amélioration, influant ainsi de manière dommageable sur les perspectives de développement et de redressement.

Quant aux initiatives tant multilatérales que bilatérales en faveur du continent, elles sont multiples et variées, et nous nous en réjouissons. Néanmoins, et comme le fait remarquer le Secrétaire général lui-même dans son rapport, leurs faibles résultats contrastent, pour le moment du moins, avec leur nombre. Il nous apparaît, dès lors, nécessaire qu'un effort sérieux de coordination et d'harmonisation de ces initiatives, y compris celles issues du système des Nations Unies, soit entrepris de manière à tirer le meilleur profit possible de ces initiatives et d'éviter la déperdition de moyens et de ressources dont l'Afrique a tant besoin.

Les secteurs où le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 semble marquer le pas et manquer de souffle sont ceux-là mêmes que le Secrétaire Général a identifiés dans son rapport sur les causes des conflits en Afrique et auxquels il a convié la communauté internationale à apporter son soutien. En attendant l'évaluation finale de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour, prévue en 2002, il est essentiel que ce soutien se concrétise rapidement et que la solidarité de la communauté internationale ne se réduise pas seulement à des déclarations d'intention.

En ce qui la concerne, l'Afrique est déterminée à continuer à se prendre en charge et à redoubler d'efforts pour réussir son entrée dans le nouveau millénaire et son intégration à l'économie mondiale afin d'assurer aux générations futures les conditions de vie et de sécurité auxquelles elles ont droit, et de tenir le rang qui est le sien dans le concert des nations du monde.

M. Kafando (Burkina Faso) : Le Secrétaire général nous a présenté un rapport intérimaire tout à fait remarquable sur cette importante question dont nous sommes aujourd'hui saisis : le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, y compris les mesures et recommandations convenues lors de l'examen à mi-parcours. Nous tenons à l'en féliciter et, avec

lui, tous les experts qui l'ont aidé à appréhender un domaine aussi ardu que délicat.

Voilà maintenant deux ans que nous avons procédé à l'examen à mi-parcours de la mise en oeuvre de ce programme. Deux années au cours desquelles l'environnement mondial a connu de profondes mutations, dont la moindre n'est certainement pas la crise sans précédent qui ébranle aujourd'hui les fondements de la coopération économique et financière internationale. Les défis de la mondialisation et de la libéralisation de l'économie, déjà si difficiles à relever pour l'ensemble des pays en développement, le sont encore davantage, on s'en doute, pour les pays africains, dont la plupart figurent parmi les pays les moins avancés. C'est dans un tel contexte de dépression économique que doit être aujourd'hui abordée la question du développement du continent à la veille du XXI^e siècle.

L'examen à mi-parcours avait permis, d'un côté, de mettre en exergue les sacrifices importants et souvent très douloureux consentis par les pays africains depuis le début de la décennie, dans leur quête d'un meilleur devenir pour les populations africaines et, de l'autre, de souligner le peu d'empressement d'une partie de la communauté internationale à s'acquitter de sa part de responsabilité au titre des engagements souscrits.

Pour insuffler une nouvelle dynamique à la croissance économique et au développement durable de l'Afrique, des recommandations pertinentes avaient été faites, à la fois aux États africains, à nos partenaires et au système des Nations Unies. Certes, nous sommes encore loin du bilan définitif qui ne sera esquissé que lors de l'examen et de l'évaluation finale en 2002. Mais il nous est toujours possible, néanmoins, de dégager dès à présent les principales orientations de l'action des uns et des autres depuis 1996.

Nous l'avons maintes fois dit, les pays africains sont les premiers et les principaux architectes de leur propre destin. Conscients de cette réalité, ils n'ont eu de cesse de prendre les initiatives les plus ardues, de procéder aux réformes politiques et économiques indispensables, en vue de susciter un environnement interne stable, sain et, partant, incitateur.

Ainsi ont-ils fait du renforcement des capacités, de l'intégration des femmes au processus du développement, du développement du secteur agricole et de la protection de l'environnement, de la diversification de leurs exportations, de l'amélioration du rendement du secteur de l'énergie, du renforcement de l'efficacité et de la transparence de leur régime fiscal, de la rationalisation de leur administration

publique, de la promotion du secteur privé, de l'intensification du processus diplomatique, des priorités absolues de leurs programmes de développement. En outre, l'engagement en faveur de la coopération et de l'intégration sous-régionales et régionales est plus visible que jamais, leur réalisation étant perçue comme le premier et le plus important jalon vers l'éclatement des barrières commerciales et l'accès effectif du continent aux opportunités du marché mondial.

Malgré tout, les problèmes de fond demeurent, car près de 300 millions d'Africains vivent encore en dessous du seuil de pauvreté. Environ un quart des enfants n'ont pas accès à l'école; pour la moitié de nos populations, l'eau potable demeure un produit de luxe; tandis que la santé pour tous en l'an 2000 est toujours au stade des slogans.

Nous avons une claire conscience de notre part de responsabilité dans cet état de choses et, tout en l'assumant, nous sommes fermement décidés à redoubler d'efforts pour engager l'Afrique dans la voie d'un véritable développement endogène, pourvu que la communauté internationale nous aide à maîtriser certains obstacles conjoncturels et surtout structurels qui constituent pour nous de réels handicaps à cette entreprise. Ces obstacles sont essentiellement la mondialisation, le fardeau de la dette et le tarissement de l'aide.

Il est aujourd'hui établi que l'Afrique est le continent sur lequel les effets de la mondialisation sont les plus pervers et les plus durement ressentis. Le Secrétaire général le rappelle si pertinemment dans son rapport :

«Généralement parlant, la mondialisation tend à aggraver la marginalisation des pays qui ne sont pas en mesure d'accroître rapidement leurs exportations ou d'attirer des investissements.

Dans le cas de l'Afrique, la mondialisation s'est traduite à court terme par une marginalisation notable du continent. Les exportations africaines demeurent étroitement tributaires des produits de base, et peu de progrès ont été accomplis en ce qui concerne la diversification des exportations non traditionnelles, en particulier des produits manufacturés.» (A/53/390, par. 87 et 88)

On ne saurait mieux traduire la gravité de la situation.

Que dire alors du fardeau de la dette, ce boulet à nos pieds, qui, si l'on n'y prend garde, risque de bloquer à tout jamais tous nos efforts de redressement de nos économies

et de perpétuer ainsi le cercle vicieux de la dépendance. Conscient de l'importance de cette équation, le Secrétaire général, dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique, a fait des propositions fort pertinentes en vue d'y remédier.

Parallèlement, d'autres initiatives, dont certaines ont vite montré leurs limites, ont été lancées, mais sans bonheur.

Cependant, pour l'Afrique, la seule solution viable demeure celle de l'annulation pure et simple du stock de la dette, les pays les plus pauvres devant en bénéficier dans les meilleurs délais.

Le troisième obstacle, et non le moindre, concerne la récession des ressources affectées au développement. Non seulement le taux de mobilisation de l'épargne intérieure s'avère insignifiant par rapport aux enjeux, mais également les taux d'investissement restent faibles, bien inférieurs au niveau requis pour entretenir une croissance satisfaisante. En outre, la part de l'Afrique dans le total des flux nets de ressources à destination des pays en développement subit d'année en année une diminution inquiétante.

Ces réalités, sur lesquelles le Secrétaire général attire l'attention dans l'additif à son rapport A/53/390, auraient dû, à elles seules, provoquer une réaction décisive de la communauté internationale, pourtant prompte à s'investir dans des opérations d'endiguement de crises autrement moins pernicieuses. Elles auraient dû rappeler à la même communauté internationale les engagements pris lors de la conception du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, et réaffirmés en 1996 lorsque nous avons renouvelé notre commune volonté politique de mettre celle-ci en oeuvre.

Aussi, n'est-ce pas sans surprise que nous notons le tarissement de l'aide publique au développement, la seule source de financement qui ne soit, a priori, génératrice d'aucune contrainte de remboursement. Cela est d'autant plus inexplicable que les pays africains, de par leurs réformes courageuses, ont enregistré des performances qui auraient dû, en bonne logique, constituer une prime à l'accroissement de l'aide publique au développement. On peut donc se poser la question de savoir s'il existe une réelle volonté de financer le développement en Afrique.

Ce n'est pas pour autant que nous méconnaissons l'engagement sincère et concret de certains pays dont la politique résolument tournée vers la coopération pour le

développement les a conduits à atteindre et même à dépasser l'objectif de l'affectation de 0,7 % de leur produit national brut à l'aide publique au développement. Aussi c'est une occasion pour nous de leur redire toute la reconnaissance des hommes et des femmes dont le quotidien a pu être amélioré grâce à cette inestimable contribution de leurs amis.

En vue d'inverser la tendance actuelle de l'aide, le Secrétaire général recommande des solutions que nous n'hésitons pas à appuyer.

Le sort du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 est également entre les mains du système des Nations Unies, dont la capacité de coordination et de mobilisation à cet égard s'avère cruciale. Toutefois, il est plus que jamais temps pour le système des Nations Unies de procéder à une analyse approfondie et sans complaisance de la kyrielle d'initiatives, de programmes, de plans et programmes d'action en faveur de l'Afrique, dont la diversification continue et l'apparente spontanéité de nombre d'entre eux pourraient laisser un arrière-goût d'effet de mode ou d'opportunisme.

Il est par ailleurs important de clarifier, dès à présent, les liens entre le nouvel Ordre du jour et le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits en Afrique; ceci aurait l'avantage d'éviter l'exercice acrobatique du genre de celui auquel nous avons dû procéder pour faire de l'Initiative spéciale des Nations Unies pour l'Afrique l'instrument de mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour. Au niveau global, la nécessité de l'harmonisation des initiatives s'impose également, au risque de voir leur impact réduit au minimum.

Le nouveau partenariat que nous appelons de nos vœux doit s'articuler autour des besoins réels des Africains et des priorités par eux définies. Cette démarche sera la pierre angulaire du sommet économique que l'Afrique envisage d'organiser en 1999 à Ouagadougou, au Burkina Faso. L'idée d'un tel sommet prouve que les problèmes de développement demeurent par-dessus tout la préoccupation principale de l'Afrique.

M. Sharma (Inde) (*interprétation de l'anglais*) : La délégation indienne tient à féliciter le Secrétaire général qui a fait une analyse approfondie et stimulante de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. Après avoir lu ces documents avec beaucoup d'intérêt, elle estime qu'ils doivent être examinés parallèlement au rapport du Secrétaire

général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (A/53/871). Lorsque l'Assemblée générale avait examiné ce dernier rapport, nous avons noté qu'il soulignait brièvement l'interaction complexe des facteurs, des forces et des événements qui avaient eu une incidence importante sur l'évolution de l'Afrique. C'est également le cas pour ce rapport qui est paru sous la cote A/53/390 et son additif 1, dont l'Assemblée est saisie aujourd'hui.

L'Afrique et l'Inde sont liées par des relations qui remontent loin dans l'histoire. En fait, les géologues et les historiens disent que l'Inde faisait même partie de ce continent avant que la fracture continentale ne crée l'océan Indien. L'Afrique et l'Asie sont liées par des liens commerciaux anciens et étendus, un échange d'idées et de personnes, et dans l'expérience commune de la période coloniale, s'accompagnant d'une aliénation collective, de privations et de l'exploitation. Lorsqu'ils ont recouvré leur liberté, l'Inde et les pays d'Afrique ont été confrontés à d'immenses défis que pose leur développement.

Le premier des Premiers Ministres de l'Inde, Jawaharlal Nehru, avait parlé de ces aspirations communes lorsqu'il avait pris la parole à la première Conférence afro-asiatique de Bandung. Il avait déclaré :

«Nous avons été dépassés dans la course mais, à présent, nous avons la possibilité de rattraper le temps perdu. Nous devons le faire rapidement ... sinon, nous allons nous estomper et nous ne pourrions nous relever pendant longtemps. Nous sommes déterminés à ne pas échouer. Nous sommes résolus, dans la nouvelle étape de l'histoire de l'Asie et de l'Afrique, à rattraper le temps perdu.»

C'est cette promesse commune qui nous motive au moment où nous prenons la parole sur des questions qui intéressent ce continent frère et sa population.

L'Inde partage le point de vue du Secrétaire général exprimé tout au début de son rapport, à savoir que l'insuffisance des flux financiers à destination du continent africain constitue un obstacle majeur à la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour. La délégation indienne a déjà fait remarquer que les meilleures intentions et la meilleure volonté doivent s'accompagner d'un apport de ressources en quantité suffisante pour permettre la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique mais également conduire à un taux de croissance du produit intérieur brut par habitant de plus de 8,6 % par an, lequel, d'après les estimations, serait le minimum requis pour lutter efficace-

ment contre la pauvreté en Afrique qui est véritablement au coeur du problème.

D'autres pays dans le monde ont connu une situation semblable et peuvent aisément comprendre les défis auxquels l'Afrique est confrontée. Cependant, comme l'Inde a eu l'occasion de le dire lorsqu'elle a fait des commentaires sur le rapport du Secrétaire général consacré aux causes des conflits et à la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique, la grande différence avec l'Europe réside dans le fait que le continent européen dévasté avait reçu un apport généreux et soutenu de capitaux dans le cadre du Plan Marshall, alors que l'Afrique renaissante a vu ses perspectives de développement et de croissance entravées par un manque de ressources financières. Il importe d'examiner ce problème sous tous ses aspects, de manière exhaustive, efficace et urgente.

Il y a sept ans, en 1991, on avait estimé que les besoins de financement extérieur de l'Afrique s'établiraient à 30 milliards de dollars en 1992 et qu'ils devraient être suivis d'une augmentation annuelle d'au moins 4 %. Aujourd'hui, pour plusieurs raisons, les besoins et l'urgence sont encore plus grands. La communauté internationale partage cette préoccupation. Pourtant, comme le Secrétaire général l'indique, les flux totaux nets de ressources à destination de l'Afrique continuent de baisser et sont passés de 28,2 milliards de dollars en 1995 à 20,8 milliards en 1996, ce qui ne représente qu'à peine un tiers du total des besoins estimés à 60 milliards de dollars.

L'Afrique demeure le continent qui effectue des transferts nets de ressources vers l'extérieur, sous forme de revenus de facteurs nets minorés des subventions publiques extérieures. Le volume de ces transferts a représenté plus de 25 % de l'épargne nationale, dont le niveau, de 15,6 % dans la période allant de 1992 à 1997, est déjà plutôt faible. Ceci s'est traduit par une diminution des ressources nationales nettes disponibles pour l'investissement, ce qui démontre de façon convaincante l'importance essentielle que revêtent les ressources extérieures pour l'accélération de la croissance et des investissements en Afrique.

L'accent a été mis sur l'accroissement de l'épargne nationale et la mobilisation des ressources pour la croissance. C'est là un objectif louable. Les questions de hausse des taux d'épargne nationale ont fait partie intégrante des programmes de réforme actuels et sont aussi un élément important de la politique classique de développement des années 50. Mais il faut être prudent car une hausse de l'épargne nationale pourrait avoir un effet de récession en freinant la demande nationale. En outre, il est important

d'analyser les causes de la chute du taux brut d'épargne nationale, qui est passé de 25,9 %, en 1976-1983, à 17,7 %, en 1984-1991, et à 15,6 % en 1992-1997.

Nous devons nous demander si ces faibles taux d'épargne et cette baisse quasi constante ne reflètent pas les contraintes structurelles de ces économies. Après tout, on ne peut guère épargner avec des revenus de subsistance. Les options politiques dont ces pays disposent pour accroître la mobilisation des ressources nationales sont également limitées. On estime que des programmes de réforme axés sur la stabilisation macroéconomique, la discipline financière, la diminution des déficits budgétaires et l'application de régimes fiscaux transparents et prévisibles susciteront un climat économique dans lequel les agents économiques individuels pourront planifier leur avenir avec confiance et contribuer à une hausse de l'épargne. Mais de telles mesures, en l'absence de croissance, peuvent avoir une incidence négative sur le développement social. De plus, les répercussions psychologiques du «montant total de la dette», associées aux prévisions concomitantes de futures hausses de l'impôt, constituent un facteur important.

L'aide au développement est quasiment nulle sur le continent africain. Il est réellement décourageant de constater, dans les rapports dont l'Assemblée est saisie, que la part de l'aide publique au développement versée aux pays africains, et notamment aux pays subsahariens, est en baisse, surtout à un moment où ces pays recherchent la croissance. L'attention des donateurs semble se détourner du continent africain. Cette baisse est d'autant plus grave qu'elle se produit dans un climat général de diminution des flux de ressources, qui se traduit par une baisse de l'aide publique au développement versée à l'Afrique, non seulement en pourcentage mais aussi en valeur absolue, celle-ci étant passée de 18,4 milliards de dollars, en 1994, à 15,4 milliards, en 1996. La répartition sectorielle de l'aide publique au développement est également en train de se modifier, les donateurs tant bilatéraux que multilatéraux se détournant des secteurs productifs et des projets d'infrastructure matérielle. Il est important d'investir dans les secteurs sociaux et d'entreprendre des projets de renforcement des capacités dans d'autres secteurs.

Nous appuyons l'appel lancé par l'Organisation de l'unité africaine en faveur d'un appui international, y compris par l'intermédiaire du système des Nations Unies, à l'augmentation des investissements dans le secteur de l'éducation. Parallèlement, l'infrastructure matérielle constitue un élément essentiel d'un environnement économique viable qui suscite la confiance nécessaire propice à l'investissement et à la croissance. Nous partageons l'avis du

Secrétaire général exposé au paragraphe 46 du document A/53/390/Add.1 selon lequel «les capitaux privés risquent de ne pas affluer non plus si les pays africains ne développent pas suffisamment leurs infrastructures» et que, quoi qu'il en soit, le développement de ces secteurs devra être financé au moyen de ressources publiques.

Il convient également de noter que près de 5 % de l'aide publique au développement est maintenant consacrée à l'aide d'urgence. Cela équivaut à un détournement des maigres ressources qui étaient octroyées pour le développement. C'est en Afrique que l'on compte le plus grand nombre de réfugiés et de personnes déplacées, ce qui soumet l'économie des pays d'accueil à de graves contraintes. Il est essentiel que la communauté internationale non seulement augmente l'aide publique au développement accordée à l'Afrique, mais qu'elle consacre des ressources supplémentaires aux besoins de l'Afrique en matière d'aide humanitaire et d'urgence. Nous appuyons donc fermement toutes les recommandations contenues dans le document qui portent sur la réalisation des objectifs et l'amélioration de la coordination en matière d'aide.

Les ratios de la dette extérieure par rapport au produit intérieur brut et un ratio élevé du service de la dette continuent de caractériser l'économie de plusieurs pays africains. Il est clair que la diminution des dépenses sociales découle largement de la hausse des paiements au titre du remboursement des intérêts de la dette publique. Selon une étude effectuée par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) publiée l'an dernier, les gouvernements de l'Afrique subsaharienne ont versé à leurs créanciers du Nord une somme représentant quatre fois le montant des dépenses consacrées aux soins de santé pour leurs populations, ce lorsque le service de la dette n'est pas assuré en totalité. Pour assurer en totalité le service de la dette, estimé à 328,9 milliards de dollars en 1995, les pays africains devraient y consacrer 60 % de leurs recettes d'exportation totales. Comme l'a demandé avec émotion l'ancien Président tanzanien Julius Nyerere : «Devons-nous affamer nos enfants pour payer notre dette?»

La communauté internationale s'est montrée sensible à cette question. Il faut se féliciter de ce que certaines des mesures recommandées par le Secrétaire général ont déjà été mises en oeuvre, dont le report de septembre 1998 à la fin de l'an 2000, décidé lors de l'examen de la question en septembre dernier, de l'échéance de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés. Il est également satisfaisant de constater qu'un autre pays africain, le Mali, outre les quatre pays mentionnés dans le rapport, a rempli le mois

dernier les conditions requises pour bénéficier de l'allègement de la dette prévu au titre de ladite initiative.

Nous sommes également encouragés par les prévisions de la Banque mondiale selon lesquelles, au cours de l'année à venir, sept autres pays africains — le Tchad, l'Éthiopie, la Guinée, la Mauritanie, le Niger, le Togo et la Sierra Leone — pourraient remplir lesdites conditions, même s'il est possible qu'ils ne fassent pas tous appel à l'assistance prévue dans le cadre de l'Initiative. Cependant, comme l'ont fait remarquer les ministres africains des finances, il faut faire preuve de plus de souplesse dans l'application des critères qui déterminent le ratio de la dette totale, exprimé en termes de valeur actuelle nette, par rapport aux exportations, et accorder l'attention qui convient au fardeau fiscal de la dette, afin de permettre au plus grand nombre possible de pays africains de tirer parti de l'Initiative. Nous sommes également en faveur d'un examen rapide des propositions antérieures avancées par le Secrétaire général visant à convertir en dons la totalité du solde de la dette bilatérale publique des pays africains les plus pauvres.

Il est parfaitement clair que ce n'est pas à l'Afrique qu'a été destinée la plus grande partie de l'augmentation des flux de capitaux privés vers les pays en développement. L'Afrique ne reçoit pratiquement plus aucun prêt du secteur privé : le montant total de la dette privée à court terme à recouvrer était, en 1997, inférieur de 6 milliards de dollars à ce qu'il était au début de la décennie actuelle. Si cela peut améliorer le profil du service de la dette, cela démontre en fait que les marchés financiers sont incapables de rétablir des relations de crédit normales avec les pays africains. De la même manière, le montant total de l'investissement étranger direct, en Afrique, a également été modeste et a fluctué. Il est tout simplement impossible d'imaginer que ces investissements peuvent compenser le déficit d'épargne qui existe en Afrique. Néanmoins, tout apport est utile. Malgré ses contraintes, l'Inde a créé un fonds renouvelable pour l'Afrique, doté d'un milliard de roupies — soit quelque 30 millions de dollars — afin de favoriser le commerce, l'investissement et le partage des progrès technologiques et de revitaliser nos échanges commerciaux bilatéraux avec l'Afrique et nos investissements sur ce continent.

Qu'on me permette également d'exprimer notre appui sans réserve aux recommandations du Secrétaire général qui invitent les pays exportateurs de capitaux à éliminer toutes les restrictions, formelles ou non, aux exportations de capitaux vers les pays africains. La communauté internationale doit également envisager des moyens de diminuer, par le biais d'une amélioration des mécanismes de surveillance,

l'instabilité des flux de capitaux afin d'éviter toute crise financière de type asiatique.

Nous sommes fermement convaincus que sans croissance il ne saurait y avoir d'augmentation soutenue des dépenses publiques ou des ménages, de la formation de capital privée ou publique, et des dépenses de santé ou de sécurité sociale. Après tout, une distribution équitable ne saurait supposer une répartition de la pauvreté, de même que le développement durable ne saurait signifier une pérennisation de conditions qui maintiennent les gens dans la pauvreté et la misère. Selon le rapport, l'élimination de la pauvreté est considérée comme un problème intersectoriel, l'accent étant mis sur l'utilisation progressive du microcrédit comme moyen de démarginaliser les pauvres. Nous avons également pris connaissance avec beaucoup d'intérêt de l'étude intitulée «Poverty eradication in Africa: selected country experiences». Comme l'Organization of African Trade Union Unity, dont le secrétariat est au Ghana, le fait observer à la page 119 de la publication, dans l'étude de cas,

«Sous le prétexte de la mondialisation en cours de l'économie mondiale, en Afrique, nous avons relevé avec désarroi l'absence d'une bonne gestion des affaires publiques mondiales et d'une bonne gestion de l'économie internationale.»

La mondialisation est l'un des défis les plus importants auxquels l'Afrique est confrontée aujourd'hui. Même si elle permet de faire d'importantes économies financières, d'accéder à de nouveaux marchés et à une grande variété de biens et services à des coûts plus faibles, elle accentue également la vulnérabilité des pays et de certaines régions de ceux-ci. Dans le cas de l'Afrique, il est manifeste que la mondialisation a provoqué une marginalisation importante du continent. Nous avons donc été frappés par la volonté de nos partenaires africains de renforcer les compétences pour comprendre et orienter la politique économique internationale, afin de mieux répondre à leurs besoins, ainsi que cela ressort des études publiées par le Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés.

M. Mungra (Suriname), Vice-Président, assume la présidence.

Nous nous félicitons des activités menées par divers institutions et organismes du système des Nations Unies pour mettre en oeuvre le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique, et tout particulièrement, l'initiative régionale du Programme des Nations Unies pour le développement, intitulée «Entreprises Afri-

que» pour faciliter et coordonner les activités d'appui aux petites et moyennes entreprises, les programmes de mobilisation des dépôts de l'Institut du Fonds monétaire international, la promotion du secteur non structuré et d'activités génératrices d'emplois par l'Organisation internationale du Travail, l'assistance fournie par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et le Centre du commerce international dans le secteur commercial, la création par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) de centres pour une production plus propre en Tanzanie et au Zimbabwe, l'Alliance pour l'industrialisation de l'Afrique de l'ONUDI, le programme spécial pour la sécurité alimentaire de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le programme d'appui conjoint à la modernisation de l'éducation mis en place par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le PNUD et l'International Foundation for Education and Self-help, l'initiative «Faire reculer le paludisme» de l'Organisation mondiale de la santé, et les activités de plaidoyer du Fonds des Nations Unies pour la population auprès des parlementaires et des décideurs.

Nous souscrivons à la nécessité de promouvoir une croissance fondée sur les exportations en Afrique. Avec seulement 2,2 % des échanges, la part de l'Afrique dans le commerce mondial reste faible. La plupart des pays africains restent tributaires des exportations d'un seul produit de base. On doit donc dûment aborder la question de la détérioration des termes de l'échange. Selon diverses estimations, du fait des Négociations d'Uruguay sur le commerce multilatéral, l'Afrique risquerait de perdre 1,2 milliard de dollars chaque année. D'aucuns ont attribué la marginalisation commerciale de l'Afrique à l'absence d'une transformation des mécanismes de production de ces économies tributaires de produits de base pour en faire des économies productrices de biens à forte élasticité-revenus demandés par l'économie mondiale. Si cette transformation n'intervient pas, les consignes de gestion économique n'apporteront que des améliorations très limitées des exportations. Les contraintes infrastructurelles, la faible valeur ajoutée des exportations en Afrique et le manque de capitaux, de technologies et de réseaux de communication ne se prêtent pas à des manipulations politiques à court terme et exigent un apport continu de ressources externes. En outre, si l'on considère le terme «demande» de l'équation, le renforcement du protectionnisme sur les marchés des pays développés, l'utilisation fréquente et injustifiée de taxes antidumping et de mesures compensatoires, et le relèvement des tarifs douaniers réduisent à néant l'avantage comparatif et concurrentiel des entreprises. Dans le même temps, l'accès aux marchés est à certains égards une question

fondamentale de compétitivité, fonction du degré de développement et de perfectionnement des structures de fabrication. La communauté internationale devra donc agir de concert pour veiller à ce que l'accès aux marchés des produits manufacturés africains soit possible en tant qu'élément intégré du processus de développement de l'Afrique.

L'Inde a toujours accordé la priorité absolue à sa coopération avec l'Afrique. Le principal instrument de notre coopération technique avec les pays africains a été le Programme indien de coopération technique et économique. Près de 20 000 étrangers ont été formés en Inde dans le cadre de ce programme dans divers domaines tels que la banque, le commerce extérieur, l'hydrologie et les ressources en eau, les communications, l'électronique, les images par satellite, l'agriculture, les petites et moyennes industries, l'informatique, les sources d'énergie renouvelables et autres. L'Inde offre au total 1 350 stages de formation chaque année dans ses meilleures institutions et près de 60 % de ces stages sont réservés à des stagiaires originaires de pays africains. Le Programme met également en oeuvre des projets d'assistance technique. Ces projets portent, entre autres, sur la modernisation d'hôpitaux et la création de centres de santé ruraux et d'un dispensaire ophtalmologique au Ghana, la création de fermes pilotes au Burkina Faso, y compris la fourniture de 200 tracteurs, l'informatisation de bureaux, l'installation de systèmes d'éclairage à énergie solaire, l'établissement de centres de développement agricole et technique et de création d'entreprises au Sénégal, une maternité et un centre technique pilote perfectionné en Namibie, une assistance technique et des projets de consultation à Maurice, des études de faisabilité pour une petite zone industrielle et une minicentrale hydroélectrique en Ouganda et des logements à faibles coûts en Ouganda et au Rwanda. Une usine de production de vaccins pour la volaille est également en cours de construction au Mali. Un centre de formation en informatique sera également créé au Zimbabwe. L'Inde a également poursuivi une coopération Sud-Sud par le biais de modalités novatrices comme la coopération triangulaire. Le projet sur la sécurité alimentaire en Érythrée, qui sera mis en oeuvre avec l'assistance technique de l'Inde dans le cadre du programme spécial pour la sécurité alimentaire de la FAO en est un exemple.

En outre, l'Inde participe activement aux efforts de coopération régionale en Afrique. Elle a conclu, en octobre de l'année dernière, un accord de coopération avec la Communauté de développement de l'Afrique australe, et elle envisage de renforcer considérablement les relations mutuellement avantageuses qu'elle entretient avec d'autres organisations régionales et sous-régionales africaines. L'Inde

est également membre actif à part entière de la Banque africaine de développement.

La coopération entre les secteurs privés de l'Inde et les pays africains se développe de façon dynamique. Plusieurs entreprises communes dans le secteur industriel ont été créées par des sociétés privées indiennes en Afrique. Dans certains secteurs, tels que le secteur ferroviaire, l'industrie indienne participe activement au développement de l'infrastructure africaine.

Nous avons pris note des améliorations apportées au sein du système des Nations Unies à la coordination des activités visant à mettre en oeuvre le nouvel Ordre du jour. Cependant, la question essentielle consistant à en assurer la pleine appropriation grâce à la participation de tous les pays bénéficiaires, comme l'a mentionné le Secrétaire général, mérite qu'on lui accorde la plus grande priorité. Comme on l'a remarqué, pendant trop longtemps les intervenants extérieurs ont cherché non pas l'Afrique en Afrique, mais leurs propres obsessions, leurs enthousiasmes, leurs phobies, leurs espoirs et leurs intérêts, et, évidemment, c'est ce qu'ils ont trouvé. Il faut s'éloigner de formules toutes faites et, au lieu de préconiser des solutions étrangères, respecter les domaines prioritaires recensés par les pays africains eux-mêmes et définir des domaines de convergence et d'action prioritaire grâce à cet échange. En outre, comme le Secrétaire général l'a indiqué au paragraphe 103 du document A/53/390, la mise en oeuvre de ces initiatives devrait par ailleurs reposer sur des critères et des mécanismes bien définis pour faire en sorte qu'elles ne soient pas assorties de conditions indues. Ce n'est qu'alors que nous serons en mesure de contredire l'évaluation franche et justifiée du Secrétaire général selon laquelle l'impact des initiatives de la communauté internationale sur le développement africain et de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour demeure jusqu'ici limité.

Nous sommes convaincus qu'étant donné les ressources de l'Afrique et ses immenses potentialités, ce continent est capable de devenir une force mondiale de premier plan au cours du siècle à venir. Connaissant la détermination et la volonté des pays africains, ce qu'il faut à présent c'est que la communauté internationale fasse preuve de la volonté nécessaire de s'engager dans un véritable partenariat pour le développement économique. L'Inde est optimiste quant à l'avenir et s'estimera privilégiée de participer à cette grande entreprise historique.

M. Suh Dae-Won (République de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : La délégation de la République de Corée tient à exprimer sa reconnaissance au Secrétaire général

pour son rapport sur ce point de l'ordre du jour, qui indique l'état d'avancement de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, ainsi que les obstacles qui doivent être surmontés dans ce cadre.

La crise économique des quelques derniers mois a clairement illustré les aspects néfastes du processus de mondialisation. Elle a d'ailleurs donné lieu à toute une série de débats approfondis sur le système économique international et les moyens de l'améliorer. Dans le processus rapide de mondialisation, la marginalisation de l'Afrique s'est trouvée accélérée. Régler ce problème nécessitera un partenariat solide entre pays africains, donateurs et organisations de développement du système des Nations Unies. Personne n'aura intérêt à laisser l'Afrique à la traîne dans le processus de développement. La crise économique récente nous a appris que les problèmes d'une région ne manquaient jamais de se répercuter sur le reste du monde.

Une démarche globale et exhaustive est nécessaire pour traiter des questions cruciales qui figurent dans le nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique. Les activités de développement de l'Afrique doivent se concentrer sur la création d'un environnement propice au renforcement de ses capacités. La paix et la stabilité sont une condition *sine qua non* d'un développement durable. À cet égard, la délégation de la République de Corée apprécie hautement le rapport du Secrétaire général sur «les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique» (A/52/871). Les débats nourris tenus à l'Assemblée sur cette question, il y a quelques jours, au titre du point 164 de l'ordre du jour venaient à notre avis fort à propos. C'est en adoptant une démarche globale que la République de Corée mène à bien son assistance à l'Afrique en matière économique et de développement et participe aux opérations de maintien de la paix en Afrique subsaharienne.

Comme l'a montré l'examen à mi-parcours de 1996, le nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique identifie clairement des domaines prioritaires clefs et indique la direction dans laquelle doit aller à l'avenir la coopération pour le développement. Il est néanmoins préoccupant que cet Ordre du jour tarde à être mis en oeuvre. Les mécanismes de suivi et d'évaluation de la mise en oeuvre sur le terrain notamment doivent encore être créés. De fait, le succès du nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique dépend de l'efficacité de la coordination sur le terrain et de l'identification précise des critères de mise en oeuvre. C'est pourquoi le suivi et l'évaluation revêtent une importance critique.

La délégation de la République de Corée fait sienne la recommandation du Secrétaire général, qui préconise dans son rapport que l'Assemblée générale examine plus avant la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour avant le processus d'examen et d'évaluation final. Il faudrait procéder à une évaluation indépendante de la façon dont l'Ordre du jour est mis en oeuvre afin de faciliter un examen final approfondi.

D'autres efforts sont nécessaires pour harmoniser les diverses initiatives internationales et bilatérales sur le développement de l'Afrique en vue d'obtenir un maximum d'efficacité. Le nouvel Ordre du jour des Nations Unies doit être à notre avis l'instrument par excellence qui permet de renforcer la compatibilité entre les initiatives de développement actuelles. Il faut espérer que les donateurs bilatéraux et les organismes de développement rendront l'aide au développement globalement plus efficace en se concentrant sur l'Initiative spéciale des Nations Unies pour l'Afrique, qui est l'instrument d'application du nouvel Ordre du jour.

En ce qui concerne l'accès aux marchés, qui représente un élément important du nouvel Ordre du jour, la délégation de la République de Corée voudrait souligner la nécessité de discussions complémentaires sur la mise en oeuvre effective des résultats de la réunion de haut niveau sur le développement du commerce des pays les moins avancés, tenue à Genève en octobre de l'année dernière.

Dans ce contexte, le Gouvernement de la République de Corée, en coopération avec le Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés, prévoit d'accueillir à Séoul du 7 au 9 décembre de cette année le Forum Asie-Afrique en vue de la coopération entre pays asiatiques et africains en matière de promotion des exportations. Le but de ce Forum est de chercher des moyens par lesquels les deux régions pourraient maximiser les bénéfices mutuels de leurs échanges commerciaux, et ainsi se préparer mieux et plus activement à l'avenir dans le contexte du processus de mondialisation. Ceci fait partie intégrante de nos efforts pour étudier en détail le potentiel de la coopération Sud-Sud.

Les discussions sur la promotion des échanges, les investissements étrangers directs et l'accès aux marchés revêtent une importance cruciale pour la région africaine et doivent permettre à celle-ci de combattre la marginalisation et de participer activement à l'économie mondiale. Par conséquent, le Forum de Séoul devrait apporter des contributions précises à la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique.

Cette année, la République de Corée, malgré ses difficultés économiques actuelles, a versé 2,3 millions de dollars à 23 pays d'Afrique sous forme de projets, d'achats, d'études de développement et d'envois d'experts. Elle a également appuyé la création du Centre technologique des Nations Unies pour l'Afrique ainsi que l'installation d'équipements Internet destinés à la Commission économique pour l'Afrique (CEA), par le biais de la contribution du Fonds spécial Corée-CEA, convaincus que les technologies de l'information joueront un rôle important dans le développement de l'Afrique au nouveau millénaire.

Pour terminer, la République de Corée voudrait souligner, une fois encore, que le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 ne concerne pas seulement les pays africains, et elle restera attachée à une mise en oeuvre prompte et fructueuse du nouvel Ordre du jour.

M. Shen Guofang (Chine) (*interprétation du chinois*) : Au cours de l'année écoulée, la crise financière asiatique et ses répercussions ont été le thème de discussions dominant dans les forums économiques multilatéraux. Dans le contexte actuel de la mondialisation, cela est certainement naturel et nécessaire. Toutefois, cela ne doit pas nous faire oublier l'Afrique.

Grâce aux efforts inlassables d'un grand nombre de pays africains, la situation économique en Afrique a enregistré une certaine évolution au cours de ces dernières années. Mais la situation économique globale sur le continent demeure toutefois bien sombre.

L'écart entre le niveau de développement de l'Afrique et le niveau de développement mondial se creuse encore. Même si le taux de croissance actuel est maintenu, il faudra encore plus de 10 ans pour que le produit intérieur brut par habitant de l'Afrique retrouve son niveau de 1980.

La pauvreté reste omniprésente. Dans certains pays africains, ceux qui vivent en deçà du seuil de pauvreté représentent plus de 50 % de la population totale. Des indicateurs tels que la proportion de la population qui n'a pas accès aux soins de santé de base et le taux de mortalité infantile atteignent des chiffres beaucoup plus élevés pour l'Afrique que la moyenne mondiale.

Le fardeau de la dette reste très lourd. L'encours total de la dette extérieure des pays africains s'élevait en 1996 à 324 milliards de dollars des États-Unis, ce qui équivaut à 70 % de leur produit national brut pour cette même année. Leurs précieuses ressources ont été consacrées au service de

la dette au lieu d'être investies dans le développement national.

Les fonds alloués au développement demeurent insuffisants. L'aide publique au développement en faveur de l'Afrique est tombée de 14,2 milliards de dollars en 1992 à 12,8 milliards en 1996. Les flux déjà limités de capitaux privés enregistrent également une baisse.

Les cours des produits de base sur les marchés internationaux continuent de baisser. L'an dernier, les cours d'un certain nombre de produits de base ont diminué de plus de 10 %, entraînant de lourdes pertes pour de nombreux pays africains.

Ces chiffres montrent que les principaux objectifs du nouvel Ordre du jour sont encore loin d'être atteints. Le processus de mondialisation économique accéléré n'a pas donné aux pays africains leur part équitable des bénéfices. Bien au contraire, son impact négatif s'est avéré très coûteux pour ces pays. L'Afrique court sérieusement le risque d'être marginalisée.

La mondialisation économique signifie que l'interdépendance entre les pays du monde a atteint un nouveau niveau. Le développement économique durable et solide de l'Afrique est une condition importante pour la stabilité et la prospérité continues de l'économie mondiale et est donc dans l'intérêt à long terme de la communauté internationale dans son ensemble. La communauté internationale devrait se consacrer à établir avec l'Afrique un partenariat pour le développement pour le XXI^e siècle en fournissant à l'Afrique un appui ferme et en aidant les pays africains à sortir du cercle vicieux du sous-développement économique.

Les pays africains ont souligné à maintes reprises que ce dont l'Afrique a besoin, ce ne sont pas des sermons, ni de nouveaux programmes ou plans d'action. Ce dont l'Afrique a besoin, c'est d'une action réelle. Des mesures concrètes devraient être prises pour aider les pays africains à résoudre les problèmes majeurs qui font obstacle à leurs efforts en faveur du développement. La communauté internationale devrait prendre les mesures suivantes.

Premièrement, elle devrait accroître l'aide publique au développement octroyée à l'Afrique et assouplir les conditions qui accompagnent cette aide, de façon que les pays africains puissent mieux utiliser ces ressources en fonction des besoins et priorités inhérents à leur propre développement économique et social. Deuxièmement, elle devrait renforcer la mise en oeuvre de mesures telles que l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, et alléger en

termes réels le fardeau de la dette des pays africains. Troisièmement, elle devrait éliminer les barrières tarifaires visant les pays en développement pour assurer aux produits africains un accès plus aisé aux marchés. Et enfin, elle devrait encourager les investissements plus productifs et les transferts de technologie afin d'aider les pays africains à améliorer leurs structures économiques et à renforcer leur compétitivité dans le processus de mondialisation.

L'Organisation des Nations Unies doit continuer de jouer un rôle crucial dans la promotion du développement de l'Afrique et dans la mise en oeuvre efficace du nouvel Ordre du jour. Les institutions compétentes du système des Nations Unies doivent contribuer au développement de l'Afrique en consacrant suffisamment de ressources à cet effort et en élaborant et en exécutant des programmes d'assistance pratiques qui tiennent compte des caractéristiques spécifiques aux pays africains concernés et de leurs priorités nationales en matière de développement économique.

Un élément important de la politique extérieure de la Chine est le renforcement de la coopération avec l'Afrique. Cette coopération bénéficie aux deux parties. Au cours des décennies, nous avons reçu le précieux appui de la grande majorité des pays africains dans de nombreux domaines. Parallèlement, nous avons entrepris, en fonction de nos capacités, d'aider l'Afrique dans son processus de développement économique et social. On constate avec satisfaction que, ces dernières années, la coopération mutuellement avantageuse entre la Chine et les pays africains s'est approfondie, l'accent étant davantage mis sur la réalisation de résultats concrets, et qu'elle s'est également diversifiée. La Chine continuera d'appuyer les efforts déployés par les pays africains en vue du développement économique et social.

La Chine a déjà obtenu des résultats concrets dans le cadre d'un certain nombre de programmes d'assistance en créant des opportunités d'emploi pour l'Afrique et en ouvrant les marchés à ses exportations. Bien que la Chine soit elle-même confrontée à des difficultés économiques, elle continuera de soutenir les efforts que déploient les pays africains en faveur du développement économique et social. Elle contribuera, pour sa part, à la réalisation des objectifs fixés dans le nouvel Ordre du jour.

M. Hasmy (Malaisie) (*interprétation de l'anglais*) : Je souhaite remercier le Secrétaire général pour son rapport intérimaire sur la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 depuis l'examen à mi-parcours de 1996. Le rapport, figurant aux documents A/53/390 et A/53/390/-

Add.1, met l'accent sur les activités entreprises par les organisations du système des Nations Unies dans le cadre du nouvel Ordre du jour. Ce rapport est exhaustif et met également en exergue certaines questions critiques.

Il est encourageant de constater que certains signes positifs sont apparus dans le développement de l'Afrique, notamment dans le domaine économique, au point que certains sont même allés jusqu'à qualifier ces changements de renaissance africaine. Dans une situation où les problèmes sont énormes, et presque insurmontables, de petits progrès peuvent susciter un grand optimisme.

Selon ce rapport, comparativement au début des années 90, deux fois plus de pays africains — environ 40 — ont enregistré des taux de croissance de 3 % ou davantage. En fait, selon le Fonds monétaire international (FMI), le taux de croissance annuel moyen pour le continent se situe actuellement entre 4 % et 5 %, et les revenus par habitant sont en hausse. Ensuite, le rapport indique que les flux d'investissement étranger direct ont été importants dans un certain nombre de pays africains et ont augmenté de quelque 6 % depuis 1995. D'autres changements d'ordre qualitatif ont contribué à créer un environnement plus attrayant à la fois pour les flux de capitaux et pour l'aide publique au développement.

Cependant, en dépit de ces tendances à la hausse, qui sont salutaires, certes, il faut placer le développement africain dans le contexte de décennies de stagnation et de déclin économiques, qui doivent maintenant être définitivement inversés si l'on veut que l'Afrique amorce une reprise sur la voie vers le développement durable, en escomptant un taux de croissance minimum de 6 % au moins par an si l'on veut que l'Afrique échappe à la marginalisation.

Le nouvel optimisme que suscite l'Afrique doit aussi être perçu dans le contexte de certaines faiblesses latentes inhérentes aux économies africaines, telles qu'un taux d'épargne insuffisant — voisinant les 18 % comparé au taux minimum souhaitable de 25 % — et la dépendance à l'égard d'une gamme étroite de produits de base à l'exportation, associés à un lourd fardeau de la dette. Si l'on considère que l'Afrique est le continent dont le pourcentage de la dette par rapport aux recettes d'exportation est le plus élevé, les récentes performances économiques peuvent paraître modestes. Il faut que les pays africains eux-mêmes ainsi que les autres partenaires internationaux redoublent d'efforts. Dans ce contexte, la délégation malaisienne réaffirme son adhésion à la recommandation du Secrétaire général dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en

Afrique (A/52/871) afin que l'encours de la dette officielle des pays africains les plus pauvres soit converti en subventions par les pays créditeurs.

La Malaisie se félicite de la décision prise en juin dernier de faire de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique, proposée par le Secrétaire général, l'instrument de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour. Cette initiative contribuera à en améliorer la cohérence et à en renforcer la coordination, non seulement au sein de l'Organisation des Nations Unies mais de la communauté des donateurs. Le nouvel Ordre du jour est, comme nous le savons, un engagement contracté au niveau international pour venir en aide à l'Afrique mais il présente certaines faiblesses dans la mesure où il n'établit pas d'objectifs. L'Initiative spéciale a cependant permis de surmonter ces déficiences en privilégiant sept domaines importants. Il est nécessaire de définir clairement des indicateurs de performance et des objectifs en vue d'évaluer les succès remportés dans ces domaines spécifiques. Les ressources financières nécessaires pour chaque programme devraient également être indiquées. Par ailleurs, un plus grand nombre de pays devraient être couverts par le programme de l'Initiative spéciale pour l'Afrique.

Tout en reconnaissant le rôle important joué par les différentes institutions du système des Nations Unies — notamment le FMI et la Banque mondiale — en vue d'atteindre les objectifs du nouvel Ordre du jour, nous savons qu'il reste encore beaucoup à faire. La Malaisie fait siennes les conclusions du rapport sur l'Afrique présenté par le Secrétaire général au Conseil de sécurité qui indiquent, entre autres, que la paix et la sécurité sont inextricablement liées à la promotion du développement. De toute évidence, la stabilité politique est un facteur essentiel pour attirer les investissements étrangers directs et les capitaux indispensables au développement et à la croissance. Cela aura sans aucun doute une incidence directe sur la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour.

Des appels ont été lancés à l'Assemblée par de nombreux États Membres afin que soit enrayé le déclin actuel de l'aide publique au développement. Cette perspective, ou celle d'une augmentation de l'aide, semble cependant peu probable dans les circonstances actuelles. Ainsi que l'indique l'additif au rapport du Secrétaire général, les flux de l'aide publique au développement vers l'Afrique sont passés de 14,2 milliards de dollars en 1992 à 12,8 milliards en 1996. En revanche, les apports d'aide privée sont passés de 3,1 milliards en 1992 à 6,8 milliards en 1996, et ont culminé à 9,9 milliards en 1995. Il convient de souligner que l'aide publique au développement pour l'ensemble de

l'Afrique en 1992 a été inférieure à celle reçue par un seul pays d'Asie de l'Est dans le cadre d'un plan de sauvetage pour sortir de la crise financière actuelle.

L'aide publique au développement est importante mais la Malaisie pense — comme l'a dit le Premier Ministre malaisien, M. Mahathir Mohamad, à la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (CITDA II) le 19 octobre 1998 — que le moyen d'assurer le développement de l'Afrique ne passe pas par l'assistance, aussi importante soit-elle, mais par les investissements étrangers directs et l'acquisition de compétences et de technologies. Il est donc essentiel que les organismes du système des Nations Unies, dans les efforts qu'ils déploient pour parvenir aux objectifs fixés par le nouvel Ordre du jour, accordent une attention toute particulière aux mesures susceptibles de créer un environnement favorable aux afflux d'investissements étrangers directs, tant en termes de développement des infrastructures que de renforcement des institutions. À la CITDA II, le Premier Ministre malaisien a également annoncé un arrangement trilatéral entre le Japon, la France et la Malaisie pour aider les pays africains dans leur développement.

Au cours des quatre dernières décennies, la Malaisie et l'Afrique ont entretenu des relations très cordiales couvrant plusieurs domaines. Les relations de la Malaisie avec l'Afrique ont connu une impulsion importante ces dernières années, avec une augmentation du commerce et de l'investissement, ainsi que la multiplication de liaisons aériennes et maritimes. La coopération entre la Malaisie et l'Afrique a aujourd'hui acquis un élan positif. Nous attendons l'émergence d'une nouvelle Afrique qui sera une région de croissance pleine de promesses, une Afrique qui, grâce à un afflux d'idées, de technologies et de capitaux nouveaux deviendra un partenaire de plus en plus important du commerce et du développement, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la mondialisation économique.

M. Jele (Afrique du Sud) (*interprétation de l'anglais*) : La délégation sud-africaine s'associe à la déclaration faite par l'Indonésie au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

L'Afrique du Sud considère la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 comme l'un des éléments essentiels pour relever les défis lancés à l'Afrique dans ce domaine dans les années 90. L'évaluation et le suivi de son application au terme d'un examen à mi-parcours en 1996 présentent également le plus haut intérêt. La délégation sud-africaine se félicite, à cet égard, du rapport pré-

senté par le Secrétaire général sur cette question et espère qu'il contribuera à la mise en oeuvre intégrale du nouvel Ordre du jour, en augmentera les effets et débouchera sur un dernier examen intergouvernemental fructueux en l'an 2002.

Comme cela est proposé dans le rapport, afin d'assurer l'efficacité du suivi et des résultats du nouvel Ordre du jour, il est essentiel que l'Assemblée générale contrôle et évalue de nouveau le programme avant son examen final.

La délégation sud-africaine est profondément préoccupée par la situation économique du continent, notamment par l'absence constante de développement économique malgré les efforts concertés faits par la communauté internationale. C'est donc avec une grande attention que nous avons suivi les délibérations et les efforts entrepris pour traiter de ce problème. Nous avons noté avec intérêt le rapport du Comité ad hoc plénier de l'Assemblée générale pour l'examen à mi-parcours de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour, ainsi que les activités de suivi, menées par les divers organes des Nations Unies, qui en ont découlé.

Conformément à l'examen à mi-parcours et aux délibérations du Comité du programme et de la coordination et du Comité administratif de coordination, les liens entre le nouvel Ordre du jour et l'Initiative spéciale en faveur de l'Afrique devraient être renforcés en vue d'un résultat d'ensemble.

Ces liens devraient tenir compte des préoccupations et des recommandations exprimées par le Secrétaire général dans son rapport présenté au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale concernant les causes et la prévention des conflits en Afrique, et la nécessité d'établir une base solide pour une paix et une croissance économique durables après le conflit. Ce processus devrait également être appuyé par des activités de suivi efficaces afin d'évaluer les progrès réalisés.

L'élimination de la pauvreté est un souci prioritaire de nombreux gouvernements africains. Conformément à l'examen, ces gouvernements continuent d'élaborer des stratégies à cet effet, s'appuyant sur une large assise recoupant plusieurs domaines. Ces initiatives, qui couvrent des domaines aussi divers que la réforme économique, l'environnement ou le développement durable des ressources humaines, doivent cependant recevoir le soutien de la communauté internationale si l'on veut atteindre les objectifs fixés par le nouvel Ordre du jour.

Depuis l'examen à mi-parcours, un grand nombre de pays d'Afrique ont poursuivi leurs efforts pour donner à leurs économies des bases solides, notamment par l'application de politiques macroéconomiques rigoureuses et de réformes économiques grâce à une bonne gouvernance, un gouvernement constitutionnel et des institutions démocratiques. Ceci a permis au continent d'enregistrer des indicateurs de rendement économique modestes mais encourageants dans l'ensemble, qui se sont traduits, notamment, par une croissance positive et un faible taux d'inflation ainsi que par une réduction des déficits.

Nous félicitons des projets présentés par diverses organisations du système des Nations Unies quant à la mise en oeuvre de certains éléments du nouvel Ordre du jour relevant de leurs domaines de compétence respectifs. Tout en n'oubliant pas les obstacles et les limites auxquels se heurtent la plupart de ces efforts, nous constatons que beaucoup reste à faire pour améliorer la situation.

Toutefois, nous sommes très préoccupés par les problèmes imputables à l'environnement externe, problèmes qui très souvent contrarient et compromettent les efforts constructifs visant à la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour. À cet égard, l'effet négatif de la mondialisation sur les économies fragiles de l'Afrique et la baisse progressive des flux de capitaux à destination du continent constituent une contrainte particulière.

En dépit des possibilités qu'offrent la mondialisation et la libéralisation, le phénomène a souvent une influence négative sur la mesure dans laquelle la plupart des pays en développement à systèmes économiques libéralisés ont la possibilité de formuler et d'exécuter leurs politiques en toute indépendance. Le rapport du Secrétaire général et l'additif à ce rapport sont, à cet égard, des instruments utiles pour stimuler le débat en vue de trouver une solution durable.

Le nouvel Ordre du jour vise à jeter des bases solides pour le développement économique de l'Afrique et notamment pour son industrialisation. Les efforts concertés déployés par l'Afrique pour atteindre cet objectif se poursuivent sous plusieurs formes et sur plusieurs fronts. Toutefois, la mondialisation n'a pas favorisé ce processus. Notamment, elle n'a pas engendré un climat propice à l'intégration économique interne de l'industrie de l'Afrique, point de départ pour parvenir à cet objectif. Étant donné la dynamique du système économique international, les économies des pays africains se voient en permanence contraintes de libéraliser. L'inconvénient est que, ce faisant, elles restent malgré tout marginalisées et demeurent vulnérables

face à la concurrence accrue d'économies mieux établies et plus avancées.

Pour atténuer ces problèmes il est essentiel que les objectifs énoncés dans le nouvel Ordre du jour reçoivent un appui universel pour étayer les efforts déployés par l'Afrique pour réaliser l'intégration économique régionale, étant donné que cette intégration permettrait de renforcer considérablement les capacités concurrentielles du continent.

Il est impératif d'améliorer la coordination et le retour de l'information entre les processus qui interviennent aux niveaux mondial et opérationnel sur le terrain. Les pays doivent également s'intéresser de près à tous les éléments de leur programme de pays. Cela contribuerait également à renforcer le suivi régulier des progrès réalisés et simplifierait les mécanismes d'évaluation. À cet égard, nous jugeons le rapport constructif en ce sens qu'il identifie les défauts qui existent dans le processus de suivi et de retour de l'information dans le cadre du nouvel Ordre du jour et il faut espérer que l'on continuera de faire des efforts concertés pour trouver une solution.

La nécessité de mobiliser et de fournir des ressources suffisantes est essentielle pour assurer la réalisation des objectifs du nouvel Ordre du jour. La mobilisation des ressources nationales doit également être complétée par un apport généreux de ressources provenant de l'extérieur.

Les pays en développement plaident depuis bien trop longtemps pour obtenir des ressources suffisantes afin de procéder au changement décisif dont l'Afrique a tant besoin pour parvenir à une croissance soutenue et au développement durable. Il convient de réaffirmer, comme le fait le rapport, que le continent africain doit, pour parvenir à se développer, disposer en réalité de ressources plus importantes que ne le prévoyait le rapport du Secrétaire général pour les années 90. Ceci, à notre avis, permettrait dans une certaine mesure de garantir le succès de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour.

Il faut se féliciter en particulier de la version mise à jour de ce rapport intitulée «Mobilisation de ressources supplémentaires pour le développement de l'Afrique : analyse des flux globaux de ressources à destination de l'Afrique», publiée en tant qu'additif au rapport principal, et nous le recommandons à nos partenaires pour le développement en particulier et aux organismes de développement en général.

M. Kamal (Pakistan) (*interprétation de l'anglais*) : Nous souhaitons adresser nos félicitations au Secrétaire

général de l'Organisation des Nations Unies pour le rapport de synthèse publié sous la cote A/53/390 et Add.1, portant sur le point de l'ordre du jour à l'examen.

Nous souscrivons à la déclaration qui a été faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

L'Afrique est confrontée à d'énormes défis. Pour les relever, de nombreuses initiatives ont été lancées par les Nations Unies, par les donateurs bilatéraux et par le continent lui-même. Le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 est une initiative générale qui porte sur toute une série de priorités essentielles pour le développement de l'Afrique. Les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de ce nouvel Ordre du jour ont été très bien exposés dans le rapport du Secrétaire général. Toutefois, le moins que l'on puisse dire est que les succès obtenus ont été moins nombreux que les objectifs non réalisés.

Le lourd fardeau de la dette de l'Afrique a augmenté de 2,1 % par rapport à 1995, ce qui fait de l'Afrique le continent dont le ratio d'endettement par rapport aux exportations est le plus élevé. Le secteur manufacturier a enregistré une baisse et la part de l'Afrique dans les marchés mondiaux est restée faible, ne représentant que 2 % du commerce mondial. L'augmentation des flux de capitaux privés destinés aux pays en développement a, en majeure partie, contourné les pays d'Afrique qui n'ont reçu que 6,8 milliards de dollars en 1996 — soit environ 2,7 % du flux total de capitaux à destination des pays en développement.

Même si des efforts sont faits pour intensifier la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour, le Secrétaire général, à notre avis, nous a présenté un programme complet dans son rapport intitulé «Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique» (A/52/871). Il a abordé les deux préoccupations principales de l'Afrique qui sont la paix et le développement. Elles sont étroitement liées; cependant, nous n'examinerons ici que les aspects relatifs au développement.

Si l'on veut enrayer la marginalisation de l'Afrique dans le contexte de la mondialisation de l'économie, nos initiatives doivent être assorties de mesures concrètes en faveur du développement de l'Afrique. À cet égard, nous partageons les vues du Secrétaire général selon lesquelles c'est par des actes et non par de belles déclarations que l'on mesurera l'intérêt que la communauté internationale porte à l'Afrique.

Si nous souscrivons à la plupart des recommandations faites par le Secrétaire général dans son programme d'ensemble, ainsi qu'aux recommandations relatives à la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour, nous voudrions cependant mettre l'accent sur les domaines prioritaires suivants.

Premièrement nous devons nous efforcer de trouver une solution décisive au problème du fardeau insoutenable de la dette de l'Afrique. Il y aurait lieu d'étudier sérieusement la possibilité de convertir en subventions toutes les dettes officielles en cours des pays africains les plus pauvres. Nous soutenons pleinement la proposition de l'Organisation de l'unité africaine en vue d'un accord au niveau international pour effacer tout l'encours de la dette des pays les plus pauvres d'Afrique dans un délai raisonnablement court. Ceci permettrait de libérer un volume considérable de ressources qui pourraient être consacrées à la mise en valeur des ressources humaines.

Deuxièmement, l'amélioration et la garantie de l'accès aux marchés des pays développés, de même que le renforcement de la coopération régionale devraient être un autre domaine d'action prioritaire. En facilitant le commerce et l'accès aux marchés à des conditions préférentielles, on permettrait aux pays africains de s'engager dans la voie d'une croissance générée par les exportations. Il faudrait renforcer davantage la capacité institutionnelle dont l'Organisation de l'unité africaine dispose pour établir une communauté économique africaine. Cette communauté contribuerait à promouvoir l'intégration régionale et sous-régionale, ce qui permettrait de favoriser la rigueur économique et des politiques macroéconomiques viables.

Troisièmement, les performances industrielles de l'Afrique doivent être généralement améliorées. Il faut parvenir à accélérer la conversion industrielle pour passer de la production de matières premières aux industries de transformation afin d'élargir et d'approfondir la capacité de production manufacturière de l'Afrique. Et le continent africain doit disposer des technologies et des ressources adéquates pour procéder à ces transformations.

Quatrièmement, il importe de consentir un investissement accru au profit des ressources humaines. La mise en valeur des ressources humaines est un élément clef pour surmonter les problèmes auxquels l'Afrique est confrontée. Malgré ses difficultés financières, le Pakistan a lancé il y a dix ans un programme pour l'Afrique qui est principalement axé sur le renforcement des capacités et la mise en valeur des ressources humaines. Mais, pour donner une impulsion à ces efforts, des investissements importants sont nécessaires dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la

population, ainsi que pour les programmes sociaux de base. On pourrait créer un fonds spécial pour la mise en valeur des ressources humaines en Afrique.

Cinquièmement, une mobilisation réelle des ressources financières devrait être envisagée de manière sérieuse. La baisse de l'aide publique au développement est incompatible avec les initiatives et les politiques énoncées en faveur de l'Afrique. Les courants de capitaux privés n'ont guère de chance de répondre aux besoins financiers des pays africains dans le secteur social et pour la construction d'infrastructures.

L'Afrique aurait besoin de 50 à 60 milliards de dollars par an, ne serait-ce que pour réduire sensiblement le problème de la pauvreté. Les objectifs du nouvel Ordre du jour ou «Ordre du jour complet» ne sauraient être réalisés si nous n'assurons pas des flux de ressources en quantité suffisante vers l'Afrique. Le relèvement récemment observé en Afrique est très précaire et pourrait être réduit à néant s'il ne s'accompagne pas d'un accroissement des courants de ressources. La communauté internationale ne saurait manquer par conséquent de prendre en considération les besoins de l'Afrique.

Pour obtenir les meilleurs résultats, il faut fixer un calendrier précis assorti d'objectifs clairement définis pour assurer la mise en oeuvre des diverses initiatives prises par la communauté internationale.

La délégation pakistanaise espère que le prochain examen du nouvel Ordre du jour, qui devrait avoir lieu en 2002, présentera une meilleure image que celle d'aujourd'hui en ce qui concerne l'état de développement de l'Afrique. En dépit des préoccupations suscitées par les troubles financiers actuels, il faut veiller à ce que l'Afrique ne soit pas laissée à l'écart du processus de mondialisation. De même qu'en Asie du Sud-Est, les événements qui se produisent en Afrique pourraient fort bien devenir des facteurs qui détermineront la santé future ou l'absence de santé de l'économie mondiale et la société mondiale.

M. Sergiwa (Jamahiriya arabe libyenne) (*interprétation de l'arabe*) : La délégation de la Jamahiriya arabe libyenne voudrait tout d'abord s'associer à la déclaration prononcée par le représentant indonésien au nom du Groupe des 77. Elle souscrit à la teneur de cette déclaration et donne à l'avance son aval à la déclaration que va faire le délégué nigérian au nom du Groupe des États d'Afrique.

Le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 qui a été

adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 46/151 le 18 décembre 1991, traduit clairement l'intérêt de la communauté internationale pour le continent africain. Il reflète en outre notre solidarité vis-à-vis de la situation économique difficile dans laquelle se trouve l'Afrique et notre volonté de trouver des solutions appropriées. La Jamahiriya arabe libyenne apprécie en effet les efforts déployés par le Secrétaire général pour l'application des recommandations convenues lors de l'examen à mi-parcours du nouvel Ordre du jour, dont témoigne son rapport intérimaire qui figure au document A/53/390 et Add.1.

Le rapport établit clairement que le système des Nations Unies a beaucoup progressé dans la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour. Toutefois, il souligne la gravité de la situation économique qui perdure en Afrique. Ce continent continue en effet d'être en butte à des difficultés économiques et commerciales qui entravent son développement. Il en résulte que l'Afrique compte le plus grand nombre de pays parmi les pays les moins avancés, qui disposent des plus faibles revenus et qui sont les plus lourdement endettés.

Comparés à la population mondiale, les peuples d'Afrique sont ceux qui souffrent le plus de la pauvreté, des catastrophes naturelles, des conflits armés et de la famine alors que les conditions de santé et d'éducation se dégradent. Et ce, malgré les potentialités humaines et matérielles énormes de l'Afrique, qui devraient lui permettre de participer davantage à la croissance de l'économie et au commerce international si ce potentiel pouvait être utilisé efficacement sans que le continent ne soit victime de l'hégémonie et sans que ses ressources ne soient exploitées abusivement.

La situation qui prévaut en Afrique prend des formes diverses, la pire d'entre elles étant le fardeau croissant de la dette extérieure qui a atteint 323 milliards de dollars en 1996, ce qui représente 70 % du produit national brut des pays africains cette année. Cela s'est traduit également par le déclin continu du cours des produits d'exportation, sans parler des restrictions qui empêchent ces produits de base d'accéder aux marchés internationaux. Il en résulte que l'Afrique se trouve marginalisée dans le commerce mondial et que sa part des marchés n'excède pas 2 %. En outre, l'aide publique au développement a diminué et les pays développés n'ont pas été en mesure d'atteindre le niveau internationalement convenu de 0,7 %, ni de fournir des ressources supplémentaires en faveur du développement de l'Afrique. Il faut mentionner également les effets négatifs de la mondialisation qui sert les intérêts des pays les plus puissants du monde et menace les économies des pays

africains à cause des pressions qui s'exercent de l'extérieur pour imposer une hégémonie sur les matières premières de l'Afrique et faire de ses industries et de ses institutions des annexes dépendantes.

Comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits en Afrique, nous savons tous que la colonisation des pays africains pendant de longues années a contribué à l'instabilité politique et au retard économique de ce continent. Ses ressources humaines et naturelles ont été appauvries et ses marchés ont été monopolisés de la pire manière.

Les pays qui ont colonisé l'Afrique et lui ont causé de grandes difficultés doivent corriger leurs erreurs passées et annuler immédiatement sa dette; ils doivent fournir des ressources financières et techniques à l'Afrique en vue de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour qui suscite de grands espoirs en ce qui concerne l'amélioration de la situation sociale et économique sur le continent.

Ce soutien ne saurait remplacer les efforts déployés par les États africains eux-mêmes, car c'est à l'Afrique qu'incombe au premier chef la responsabilité de cette situation. En fait, les pays africains ont adopté de nombreuses initiatives pour le développement et ont obtenu des résultats concrets. Ce soutien devrait plutôt être l'expression d'une solidarité avec le continent sur la base d'une responsabilité partagée, d'un meilleur partenariat, de renonciation aux politiques d'abandon et de marginalisation dont l'Afrique continue à être l'objet. C'est là un droit de l'Afrique en raison du legs colonial, des pillages, des privations, du retard, de la marginalisation, des souffrances et de l'exploitation.

En dépit des efforts que font les États africains pour résoudre leurs problèmes de développement, les conflits internes et les guerres civiles se multiplient et la situation économique empire. Cela est également vrai pour les problèmes des réfugiés et des personnes déplacées. Les profits tirés du développement en Afrique sont engloutis par le service de leurs dettes, qui a inversé l'apport des ressources. Si les pays développés ont sincèrement le désir et la volonté politique de contribuer au développement de l'Afrique, ils doivent s'employer à donner effet aux objectifs internationalement convenus en ce qui concerne l'aide publique au développement. Ils doivent régler la question de la dette extérieure de l'Afrique et s'abstenir de toute mesure qui pourrait ralentir les efforts de ses États, notamment l'imposition de mesures économiques coercitives à certains pays africains par divers pays développés. À cet égard, il faut citer les mesures imposées au Soudan et au Nigéria par

les États-Unis d'Amérique, qui ont fait obstruction à l'application de leurs plans de développement et aggravé leur situation économique.

Les mécanismes des Nations Unies, les programmes de développement et les institutions spécialisées doivent tous mobiliser les ressources financières nécessaires au développement de l'Afrique. Ils doivent accélérer la coopération économique et l'intégration aux niveaux sous-régional et régional, en prenant en considération le fait que la coopération entre les pays du Sud est l'un des piliers essentiels du processus de développement en Afrique ainsi que de l'auto-suffisance du continent.

Les institutions financières internationales, comme les institutions de Bretton Woods, ne doivent pas imposer de nouvelles conditions injustes sur les crédits et l'assistance à l'Afrique, qui se fondent sur des considérations qui imposent certains États pour servir leurs intérêts politiques propres. Ces conditions priveraient certains États africains des ressources financières dont ils ont besoin pour se développer et pour mettre en oeuvre les objectifs du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90.

Pour terminer, il convient de confirmer à l'Assemblée que la Libye continuera à ne ménager aucun effort pour honorer les obligations qui lui incombent dans le développement de l'Afrique sur la base des politiques fondamentales qu'elle applique envers ce continent et de sa conviction qu'en persistant, la situation économique critique de l'Afrique déstabiliserait la paix et la sécurité internationales.

M. Mahbubani (Singapour) (*interprétation de l'anglais*) : L'époque actuelle est déconcertante. Les experts économiques du monde entier sont perplexes. Beaucoup ont été surpris par l'évolution des 18 derniers mois. Il est clair que l'économie mondiale qui est actuellement très dynamique est ébranlée par de nouvelles vagues toujours plus fréquentes. Pour bien faire, les économies doivent apprendre à surfer sur ces nouvelles vagues. Le dynamisme du passé n'est pas pour l'avenir une garantie de succès ni une protection contre les échecs. Les économies de l'Asie de l'Est, par exemple, ont surfé de façon satisfaisante au cours des années 80 et au début des années 90, mais n'en sont pas moins tombées de leur planche de surf au cours des derniers 18 mois. La nécessité de tirer des leçons mutuelles s'impose d'autant plus aujourd'hui. Chaque nouvelle vague, même si elle présente des dangers, nous offre également des occasions de mieux surfer.

À cet égard, il est encourageant de voir que le rapport intérimaire du Secrétaire général sur la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 fait état de certains faits concrets. Le rapport note :

«Depuis l'examen à mi-parcours, les progrès accomplis par les pays africains dans plusieurs domaines se sont accentués, ce qui a amené certains à parler d'une 'renaissance africaine'. Effectivement, par rapport au début des années 90, deux fois plus de pays (40) ont enregistré des taux de croissance de 3 % ou davantage. D'après le Fonds monétaire international (FMI), le taux de croissance annuelle moyen dans l'ensemble du continent est de 4 à 5 %, et le revenu par habitant augmente. En outre, l'inflation a diminué de façon spectaculaire, tombant de 36 % en 1994 à 10 % en 1997. Les déficits budgétaires ont été réduits de moitié au cours des cinq dernières années, et les déficits des opérations courantes avec le reste du monde ne représentent plus que 2,5 % du PIB. Les flux d'investissements étrangers directs (IED), qui ont augmenté de 6 % depuis 1995, ont été importants dans un certain nombre de pays d'Afrique». (*A/53/390, par. 11*)

Bien entendu, le rapport qualifie ces résultats de positifs tout en ajoutant qu'ils n'en dissimulent pas moins des points faibles et des obstacles à la croissance, mais que, dans l'ensemble, ils suscitent l'optimisme. Le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies doit être loué pour cet excellent rapport, de même que pour son additif sur la mobilisation de ressources supplémentaires.

Singapour ne cesse de s'intéresser à la croissance économique et au développement de l'Afrique. Au cours de mon premier mandat en qualité de Représentant permanent de Singapour auprès des Nations Unies de 1984 à 1989, j'ai eu le privilège de présider les consultations plénières sur la résolution concernant le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique (PANUREDA). L'année suivante, Singapour a été élue à l'un des trois postes de vice-président du Comité spécial plénier chargé de l'examen à mi-parcours du nouvel Ordre du jour.

Cependant, même si Singapour est censée aider, elle demeure toujours consciente du fait que l'expérience d'un petit État-cité ne disposant pas de ressources naturelles peut ne pas nécessairement convenir à un continent doté de tant de richesses. Néanmoins, elle a toujours ouvert ses portes à tous ceux qui voulaient tirer parti de son expérience, et elle a eu le plaisir d'accueillir 27 dirigeants africains, ainsi que

plusieurs délégations ministérielles, au cours de la décennie écoulée.

Ces visites de haut niveau ont complété les efforts entrepris par Singapour pour partager l'expérience qu'elle a acquise dans le cadre du Programme de coopération de Singapour. Depuis le lancement du Programme de coopération de Singapour, plus de 1 100 fonctionnaires des pays de l'Afrique subsaharienne ont suivi des cours à Singapour sur des sujets divers. Singapour a également participé à la Deuxième conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD II), tenue à Tokyo du 19 au 21 octobre 1998.

Compte tenu de sa petite taille et de ses ressources limitées, Singapour est consciente qu'en oeuvrant seule, il lui sera difficile de faire connaître ses programmes d'assistance technique. Elle ne dispose pas des réseaux internationaux qui permettraient de faire connaître les cours qu'elle dispense. Ainsi, afin de susciter une meilleure prise de conscience et de renforcer la qualité de ses programmes, Singapour a établi des partenariats d'assistance technique avec d'autres pays et avec des organisations internationales. Ces partenariats s'intitulent «programme de formation des pays tiers» et Singapour les a signés avec 11 autres pays et huit organisations internationales. Singapour a été l'un des premiers pays à contribuer au Fonds d'investissement de la communauté africaine, qui a été lancé par le Président Nelson Mandela en juillet 1996. Son Haut Commissaire à Londres, M. J. Y. Pillay, est le président du Fonds d'investissement.

Singapour travaille également conjointement avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour fournir une assistance technique dans le cadre de la coopération technique entre pays en développement (CTPD) et du programme de formation conjoint pour les pays de l'Afrique subsaharienne. Le programme de formation conjoint pour les pays de l'Afrique subsaharienne va organiser un cours sur le développement des marchés d'exportation dans quelques pays. En outre, Singapour a institué des plans continus d'assistance technique sur deux ou trois ans répondant aux besoins particuliers en matière de formation de l'Afrique du Sud, du Botswana, de la Namibie et du Zimbabwe.

À ce jour, Singapour n'a été en mesure de travailler qu'avec 27 pays d'Afrique. Elle n'a pas encore réussi à atteindre tous les 53 pays, mais souhaite faire plus pour intégrer d'autres pays d'Afrique dans ses programmes de coopération technique dans un avenir proche. Singapour étudie de nouveaux moyens d'étendre la portée de son

assistance technique. C'est ainsi qu'elle a travaillé avec le Botswana dans le domaine de la productivité en contribuant à la création du Botswana National Productivity Centre en 1995. Trois promotions de facilitateurs de la Botswana Work Improvement Team ont été formées en trois ans à Singapour. Singapour espère également que ce centre non seulement servira le Botswana, mais deviendra un principal centre de formation pour des cours ayant trait à la productivité pour l'ensemble de l'Afrique australe.

Le secteur privé singapourien a également lancé des programmes d'assistance pour les pays d'Afrique. En 1996, un programme de bourses d'études pour l'Afrique a été annoncé à Nairobi au Kenya, avec le parrainage de la Singapore International Foundation et de la Standard Chartered Bank et des ouvrages portant sur le programme d'assistance technique ont également été publiés.

Pour terminer, qu'il me soit permis de réitérer ce que j'ai dit dans mon introduction. Dans l'environnement économique déconcertant dans lequel nous vivons, il est de plus en plus nécessaire de tirer des leçons des expériences mutuelles. C'est pourquoi Singapour continue d'apprendre d'autres pays tout en partageant ses expériences avec eux. Le rapport du Secrétaire général mentionne quelques éléments qui, à notre avis, s'appliquent non seulement à l'Afrique mais à tous les pays en développement. C'est ainsi que le rapport souligne la nécessité accrue de l'intégration économique régionale, de la bonne gestion des affaires publiques, du renforcement du secteur financier ainsi que de la consolidation et de l'accélération de la libéralisation économique. Cela est également valable pour tous les pays en développement dans le nouvel ordre économique mondial.

Aujourd'hui, personne ne peut être absolument certain de la bonne voie à suivre pour le développement économique. Le meilleur moyen de nous aider les uns les autres est de partager nos expériences. En novembre 1995, lorsque six dirigeants africains se sont arrêtés à Singapour en partance pour la Réunion des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth à Auckland, le Premier Ministre de Singapour, M. Goh Chok Tong a dit :

«Singapour a beaucoup appris d'autres pays au cours des premières années de son développement. Si elle a obtenu de bons résultats, c'est dû en grande partie à l'aide qu'elle a reçue d'autres pays. Nous avons non seulement acquis de nouvelles compétences, mais nous avons également évité leurs erreurs. Nous n'avons pas essayé de réinventer la roue. Si vous pensez que notre

expérience est pertinente, nous sommes heureux de vous en faire profiter.»

M. Insanally (Guyana) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) qui sont Membres des Nations Unies, sur le point 24 de l'ordre du jour intitulé «Mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, y compris les mesures et recommandations adoptées lors de l'examen à mi-parcours». La délégation guyanienne fait sienne la déclaration du représentant de l'Indonésie, Président en exercice du Groupe des 77 et de la Chine.

Les gouvernements de la CARICOM ont depuis longtemps montré qu'ils sont solidaires de l'Afrique dans ses efforts pour réaliser le progrès social et économique ainsi que le développement de ses populations. Ayant connu un passé colonial semblable, des liens historiques étroits unissent les peuples de notre région à nos partenaires africains qui sont généralement confrontés aux mêmes problèmes et dont ils partagent les espoirs et les aspirations pour une vie meilleure. Associés dans une lutte commune pour la liberté politique et l'indépendance, nous sommes maintenant unis dans notre lutte pour l'indépendance économique, l'élimination de la pauvreté et un avenir prospère pour nos pays des deux côtés de l'Atlantique.

Dans notre examen, aujourd'hui, de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, le rapport du Secrétaire général et son additif sont d'une aide précieuse et donnent une bonne vue d'ensemble des progrès qui ont été accomplis et des problèmes rencontrés dans ce processus. Tout en reflétant un certain optimisme quant aux perspectives de croissance de l'Afrique, le rapport indique clairement que l'on ne doit pas se laisser aller à la satisfaction. Et, ce qui est plus important, il souligne un certain nombre de domaines de préoccupation constante, qui nécessitent une attention urgente de la part des États africains eux-mêmes et de la communauté internationale.

Les pays de la CARICOM se félicitent des progrès qui ont été accomplis dans le renforcement de la démocratie et de la bonne gestion des affaires publiques sur le continent. Ils constatent également avec satisfaction que la croissance négative du produit national brut des années 80 et du début des années 90 a fait place ces dernières années à une croissance constamment positive pour la région dans son ensemble et dans plusieurs pays africains. Il est toutefois profondément préoccupant que les taux de croissance, bien

qu'ayant atteint 4 % en moyenne au cours de la période 1995-1997, soient encore bien en deçà des niveaux nécessaires pour atténuer la pauvreté, et dans certains cas ces taux de croissance cachent les différences qui existent entre les pays. En outre, comme le Secrétaire général le fait remarquer dans son rapport, même les taux de croissance actuels ne peuvent être maintenus avec les niveaux existants d'investissement. Il importe donc de mobiliser d'urgence des ressources supplémentaires si nous voulons atteindre l'objectif d'un taux de croissance de 6 % mentionné dans le nouvel Ordre du jour.

Malheureusement, les tendances actuelles des flux des ressources vers l'Afrique ne sont guère encourageantes. Alors que les niveaux de l'aide publique au développement continuent de baisser dans le monde, atteignant un taux modeste de 0,22 % en 1997, la part de l'aide publique au développement destinée au continent a baissé, augurant de perspectives très inquiétantes quant à l'appui international. Parallèlement, malgré les progrès de la réforme macroéconomique et la libéralisation du secteur externe dans de nombreux pays, l'Afrique dans son ensemble n'a réussi à attirer que de maigres montants de capitaux privés, qui, comme on le constate, se concentrent dans un nombre très réduit de pays. Ces tendances sont exacerbées par un lourd fardeau de la dette, dont le service représente une ponction considérable sur les rares ressources du développement.

Il est donc évident, depuis l'adoption du nouvel Ordre du jour, que si certains progrès ont été accomplis pour améliorer la situation de l'Afrique, le cercle vicieux du sous-développement n'a pas été rompu. Le continent compte presque 22 % de la population mondiale, mais il ne représente qu'un peu plus de 2 % du commerce mondial. Ces statistiques révèlent le faible niveau d'investissement dans le développement. En outre, avec un produit national brut extrêmement bas, plus de la moitié de la population africaine vit dans des conditions de pauvreté absolue sans beaucoup d'espoir d'une véritable amélioration. Les signes de relance économique, bien que positifs, restent faibles et pourraient disparaître s'ils ne sont pas renforcés immédiatement par un appui international.

En conséquence, l'opinion du Secrétaire général selon laquelle la communauté internationale doit faire plus pour l'Afrique est partagée. Les acquis réalisés jusqu'à présent pourraient être compromis si nous ne respectons pas les engagements déjà contractés. Comme le Secrétaire général l'a, à juste titre, fait remarquer au paragraphe 106 de son rapport, qui figure dans le document A/52/871,

«Des mesures concrètes doivent être prises, car c'est par les actes et non par de belles déclarations que l'on mesurera l'intérêt que la communauté internationale porte à l'Afrique.»

En outre, comme il a été suggéré, de nouveaux engagements seront nécessaires pour que le développement durable de l'Afrique devienne une réalité.

Dans ce contexte, la CARICOM demande instamment que l'appui international à l'Afrique soit accru. Elle souscrit pleinement à l'appel lancé par le Secrétaire général aux pays du Comité d'aide au développement, en général, et aux pays du G-7, en particulier, pour qu'ils cessent de réduire l'aide publique au développement en proportion du produit national brut, et qu'ils rétablissent leurs niveaux d'aide publique aux ratios précédents historiquement élevés dans un délai nécessairement bref et accepté par tous. La CARICOM appuie également les recommandations du Secrétaire général pour une réduction de la dette et l'augmentation de flux de capitaux privés vers l'Afrique. Dans ce contexte, il faut se féliciter et encourager le processus entamé par le Gouvernement japonais à la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (CITDA) et l'initiative prise par le Gouvernement américain pour appuyer l'Afrique.

Les pays de la CARICOM, pour leur part, ont pris plusieurs initiatives pour renforcer leur coopération avec l'Afrique. En septembre dernier, les Ministres des affaires étrangères et les représentants de la CARICOM et de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et leurs secrétariats ont tenu des pourparlers à Durban, en Afrique du Sud, pour officialiser les relations entre les deux groupes régionaux.

Ils ont cerné les domaines de coopération suivants entre les deux régions : la création d'une alliance stratégique entre la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) pour le développement du commerce, une coopération technique sur les règles d'origine et des tarifs extérieurs communs, la poursuite de négociations de l'après-Lomé IV, l'échange de connaissances techniques entre les deux secrétariats et la participation des secteurs privés de la CARICOM et de la SADC dans la recherche de possibilités commerciales et d'investissement, y compris en matière de transport aérien et de tourisme. La CARICOM envisage également de renforcer ses liens avec l'Organisation de l'unité africaine et d'autres organisations régionales et sous-régionales sur le continent. Dans l'esprit de la coopération

Sud-Sud, nous avons l'intention de travailler ensemble dans l'intérêt de nos peuples.

Pour terminer, je voudrais réitérer que la CARICOM est d'avis que l'appui international au développement de l'Afrique doit répondre aux propres priorités de ce continent et se fonder sur le contrôle du processus par l'Afrique. Les efforts internationaux qui se poursuivent pour mettre en oeuvre le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 doivent donc pleinement tenir compte des vues de l'Afrique sur ce qui doit être encore réalisé. Ce n'est qu'ainsi que nous pouvons être sûrs que nos initiatives et actions permettront un développement solide et stable de l'Afrique.

M. Ndjemba Endezoomou (Cameroun) : Monsieur le Président, c'est pour moi à la fois un honneur et un privilège de prendre la parole devant cette auguste assemblée en lieu et place de S. E. M. Martin Belinga-Eboutou, Ambassadeur, Représentant permanent du Cameroun aux Nations Unies, qui participe actuellement à Yaoundé à la dixième session ministérielle du Comité consultatif permanent chargé des questions de sécurité en Afrique centrale. Il me revient ainsi la charge d'exprimer les vues de la délégation du Cameroun à la présente session de notre Organisation, sur le point à l'examen.

Le rapport qui nous est soumis, et pour lequel le Secrétaire général sollicite de nouvelles directives des États Membres en vue de son examen et de son évaluation finale en l'an 2002, passe en revue les progrès accomplis dans la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. À cet effet, ce document relève dans sa première partie les actions menées dans les domaines de compétence respectifs des organismes du système des Nations Unies au regard des recommandations résultant de l'examen à mi-parcours de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour dont il s'agit.

À l'évidence, il apparaît que des efforts appréciables, dont le détail nous est par ailleurs donné, ont été accomplis dans les domaines retenus comme prioritaires, à savoir, l'accélération des réformes économiques, considérée par certains comme le passage obligé de «la renaissance africaine», en dépit de certaines de ses faiblesses, la promotion du secteur privé et des investissements étrangers directs, avec la privatisation comme moyen de mobilisation des ressources, l'intensification du processus de démocratisation et le renforcement de la société civile à travers lesquels la Charte africaine de la participation populaire au développement et à la transformation trouve sa pleine expression tout comme la mise en oeuvre du concept de bonne gouvernance.

D'autres domaines prioritaires ont reçu également une attention particulière dans ce rapport. C'est le cas notamment du recensement des différentes initiatives et mesures d'allégement prises par les pays développés et des incitations du Conseil de sécurité à l'égard des pays créanciers et des institutions de Bretton Woods en faveur de la réduction du fardeau de la dette africaine.

C'est également le cas de la facilitation des échanges commerciaux et de l'ouverture des marchés, de la coopération et de l'intégration régionales et sous-régionales, de l'environnement et du développement, de la diversification des économies africaines, de l'agriculture, du développement rural, de la sécurité alimentaire, de la dimension humaine avec ses différentes implications.

Les différents efforts ainsi relevés et les résultats obtenus ont été rendus possibles grâce aux sacrifices consentis par les gouvernements et les peuples africains eux-mêmes, avec le soutien déterminant des pays amis et des institutions internationales, que ce soit sous forme bilatérale ou sous forme multilatérale. C'est une fois de plus l'occasion pour ma délégation d'exprimer la profonde gratitude du gouvernement de mon pays envers tous ces partenaires. Le Cameroun et son peuple restent particulièrement sensibles et attentifs à la contribution appréciable et appréciée que tous ces partenaires apportent à nos efforts de redressement. Le Cameroun sait pouvoir continuer à compter sur eux pour poursuivre, avec entrain et sérénité, son programme de profonde mutation économique et sociale.

La deuxième partie du rapport du Secrétaire général est, en revanche, une sorte d'interpellation pressante adressée aux États Membres, au regard des défis majeurs que doit encore relever le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour espérer atteindre pleinement ses objectifs.

Au titre de ces défis, il y a en premier lieu, l'intégration économique et industrielle de l'Afrique à la mondialisation. Jusqu'ici — c'est ce que dit le rapport —, la mondialisation de l'économie s'est accompagnée d'une marginalisation notable du continent. Celle-ci irait même en s'accroissant, tant il est établi que les bénéfices de l'Afrique dans le commerce mondial sont appelés à diminuer dans une proportion de 1,2 milliard de dollars des États-Unis par an, au moment où d'autres parties du monde évaluent entre 30 à 40 milliards de dollars les bénéfices attendus d'ici à l'an 2002. Au reste, l'Afrique ne représente que 2 % du commerce mondial. La solution résiderait, semble-t-il, dans l'élargissement de l'appareil de production des pays africains dans un esprit de complémentarité, afin de bénéficier ainsi des économies d'échelle.

En deuxième lieu, il y a le resserrement de la coordination et de la complémentarité entre le processus politique mondial et les activités opérationnelles sur le terrain.

Ma délégation appuie ici l'effort de rationalisation entrepris par le Comité du programme et de la coordination pour ce qui est du cadre conceptuel de l'action à mener par les Nations Unies au regard de la multiplication des initiatives observées au niveau même de notre Organisation et pour un meilleur suivi sur le terrain. Elle partage par ailleurs l'idée de la mise en place, à l'instar de ce qui a été fait pour les autres grandes conférences des Nations Unies — telles que la Conférence sur l'environnement et le développement, la Conférence mondiale sur les femmes et le Programme d'action de Beijing et le Sommet sur le développement social et la Déclaration de Copenhague —, la mise en place, disais-je, d'un mécanisme intergouvernemental d'évaluation appelé à se réunir à intervalles réguliers.

Comme troisième défi, il y a la mobilisation des ressources financières. À la faiblesse de l'épargne intérieure dans les États africains s'ajoute ici une baisse drastique des flux de capitaux internationaux en direction de l'Afrique. Les concours financiers vers ce continent, que ce soit sous forme d'aide publique au développement ou sous forme d'investissements privés, sont aujourd'hui hélas victimes des mouvements erratiques de capitaux qui se déplacent en temps réel vers des places financières plus rémunératrices ou vers des marchés plus porteurs. Il est même prévu que si rien n'est fait pour enrayer cette tendance, une autre crise pointe à l'horizon des économies africaines.

Pour ce qui est des deux derniers défis, à savoir la mise en place des dispositifs de suivi, de contrôle et d'évaluation au sein du Secrétariat de l'ONU, assortie de la perspective d'une évaluation indépendante et la nécessité d'une harmonisation des initiatives internationales et bilatérales en cours, ma délégation partage pleinement les propositions du rapport.

L'Afrique est, une fois encore et certainement pas pour la dernière fois, au centre des travaux de l'Organisation. L'examen du point 24 de l'ordre du jour, après la réunion de haut niveau et la réunion consacrée aux causes de conflits en Afrique, témoigne en fait de l'intérêt des États Membres ici présents envers ce continent. La délégation camerounaise apprécie à sa juste valeur cette disponibilité dans la recherche des solutions aux différents problèmes de l'Afrique.

C'est à ce titre qu'elle réitère son soutien aux différentes approches formulées dans le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique.

Qu'il me soit cependant permis de rappeler ici, avant de conclure, certaines évidences. Toutes les statistiques s'accordent à dire : que la population africaine est à près de 80 % rurale; que l'économie africaine repose essentiellement sur l'agriculture; que les femmes représentent plus de la moitié de la population dans chacun des États africains; que la jeunesse représente près des deux tiers de la population; que les infrastructures, notamment dans le domaine des transports, sont un handicap sérieux au développement de l'Afrique; que le seuil de pauvreté est, hélas, et toutes choses égales par ailleurs, la chose la mieux partagée dans la majorité des États africains. C'est donc dire que toute esquisse de solution aux problèmes du continent doit intégrer la dimension humaine comme point de départ et comme finalité.

Certes, les réformes structurelles contribuent assurément à assainir l'environnement socioéconomique. Mais elles visent le court terme et ne concernent, dans bien des cas, que des acteurs économiques institutionnels et portent, pour la plus grande majorité des femmes, des jeunes, des populations rurales et même urbaines d'Afrique, sur des concepts dont ils demandent à apprécier les bienfaits et les mérites dans leur vécu quotidien. L'amélioration des conditions de vie de ces différentes couches sociales apparaît dès lors et à tous égards comme un facteur déterminant et comme un accélérateur potentiel du processus de développement en Afrique.

Pour ma délégation, une action en profondeur s'impose et commande que l'être humain africain, pluridimensionnel au regard de ses problèmes, soit le centre et le moteur du développement et non pas qu'on s'y réfère de manière résiduelle ou comme simple élément tactique.

C'est dans cette conviction que, du haut de cette même tribune, le Ministre d'État camerounais chargé des relations extérieures rappelait encore le 30 septembre passé l'engagement du Président Paul Biya de faire de la lutte contre la pauvreté la priorité des priorités de son premier septennat.

L'Afrique offre, par sa situation d'infortune, hélas, d'immenses opportunités de «combattre ensemble». Dans ce contexte, le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 gagnerait à promouvoir un dialogue interactif entre les différentes parties prenantes, plus diversifiées aujourd'hui que par le

passé, afin de trouver ensemble des réponses appropriées aux problèmes africains.

Mme Montoya (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur de m'adresser à l'Assemblée générale au sujet de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. Les nations africaines et la communauté internationale doivent faire face à de nombreux défis. Aucun n'est plus important que d'oeuvrer ensemble au développement durable afin de réduire la pauvreté et de redonner espoir aux populations. À cet égard, les États-Unis entérinent le rapport et les recommandations du Secrétaire général sur l'examen à mi-parcours du nouvel Ordre du jour. Ils se félicitent en particulier des indications concernant une croissance économique accrue, une baisse de l'inflation et une élévation des revenus par habitant sur l'ensemble du continent, en dépit des conflits qui persistent dans certains pays. Il faut se féliciter également de l'établissement de liens entre l'Initiative spéciale des Nations Unies pour l'Afrique et le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique, ainsi que les résultats de la seconde Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, un effort intégré qui prouve que l'Organisation des Nations Unies est désormais plus recentrée, plus efficace.

Mais il faut continuer sur cette lancée. Même si quelques nations africaines ont réalisé des progrès considérables en matière de reprise économique, ces acquis se trouvent menacés par la crise financière internationale ainsi que par les perturbations climatiques. Comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport intérimaire, il reste encore beaucoup à faire en matière de promotion du secteur privé et des investissements étrangers directs, de démocratisation, de renforcement de la société civile et d'allègement de la dette. Le fardeau de la dette de nombreux pays africains et l'entrave au développement qu'il représente ont été amplifiés par le ralentissement général de l'activité économique mondiale. Nous convenons avec le Secrétaire général que c'est là un domaine qui demande une collaboration avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international.

Le Secrétaire général a fait ressortir les concepts de responsabilité et de partenariat mondial dans cet effort. Comme le déclarait en ces lieux le Président Clinton il y a un mois, la mondialisation de l'économie est une réalité qui comporte des gageures mais qui est aussi riche de possibilités. Nous sommes tous interconnectés par les échanges, le commerce, les voyages et les communications. Les actions d'un pays ont des répercussions sur tous les autres.

La responsabilité nationale et le partenariat mondial sont les éléments clefs du nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique et de l'Initiative spéciale des Nations Unies en faveur de l'Afrique. L'examen à mi-parcours du nouvel Ordre du jour a montré que l'Afrique a commencé à prendre des mesures importantes pour s'attaquer aux problèmes du développement durable, de la dégradation de l'environnement, de la promotion des femmes, de la santé et de l'infrastructure, par l'intermédiaire des nombreux services disponibles des organes des Nations Unies et des conférences régionales. Ce consensus sur la politique de développement tient compte d'une économie mondialisée. Le nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique fournit le cadre de la politique générale nécessaire pour nous permettre d'accomplir notre mission, tandis que l'Initiative spéciale développe ce cadre et le place dans un contexte opérationnel.

Il est important de mettre au point les programmes de développement à partir des priorités de développement national fixées aux niveaux national et régional, et conformément au consensus international obtenu sur la façon d'utiliser les ressources des Nations Unies. La coordination sur le terrain entre hauts fonctionnaires du pays, experts africains dans le domaine du développement, spécialistes des collectivités de développement et des Nations Unies est essentielle pour l'élaboration d'initiatives pragmatiques, basées sur la réalité. Dans de nombreux pays touchés par les conflits, l'un des problèmes principaux consiste à transformer l'aide d'urgence en programmes de développement durable.

L'Afrique est confrontée à d'énormes problèmes. De nombreux pays continuent de pâtir des conflits civils, de taux de croissance démographique élevés, d'un manque de transparence, de fardeaux de la dette intolérables et d'investissements insuffisants, tant étrangers qu'intérieurs. Notre réponse, dans le contexte des efforts bilatéraux et multilatéraux de développement, est de travailler plus souvent avec les parties prenantes et de mettre encore plus l'accent sur la part que doit prendre l'Afrique dans le processus de développement. Les États-Unis continueront de soutenir l'émancipation des peuples dans leurs programmes bilatéraux et multilatéraux d'aide au développement.

Bonne gouvernance, obligation redditionnelle, transparence, modération, primauté du droit et une société civile active sont les éléments d'une stratégie réussie. L'appui international au renforcement des capacités est l'une des facettes de l'aide que peut apporter l'ONU. Le dialogue entre toutes les parties prenantes, au nombre desquelles les organisations non gouvernementales, est également essentiel

au progrès en la matière. L'examen triennal, cette année, des politiques relatives aux activités opérationnelles des Nations Unies en matière de développement est une occasion d'améliorer l'acheminement de l'aide technique des

Nations Unies et de canaliser les ressources vers les pays les moins avancés, particulièrement nombreux en Afrique.

Les États-Unis croient discerner actuellement des signes prometteurs de la prise de conscience, au sein de la communauté internationale, du fait que l'Afrique aborde un changement décisif. Ils se félicitent d'avoir pu ici exprimer leur appui aux progrès réalisés et souligner en même temps les défis qui nous attendent.

La séance est levée à 18 heures.